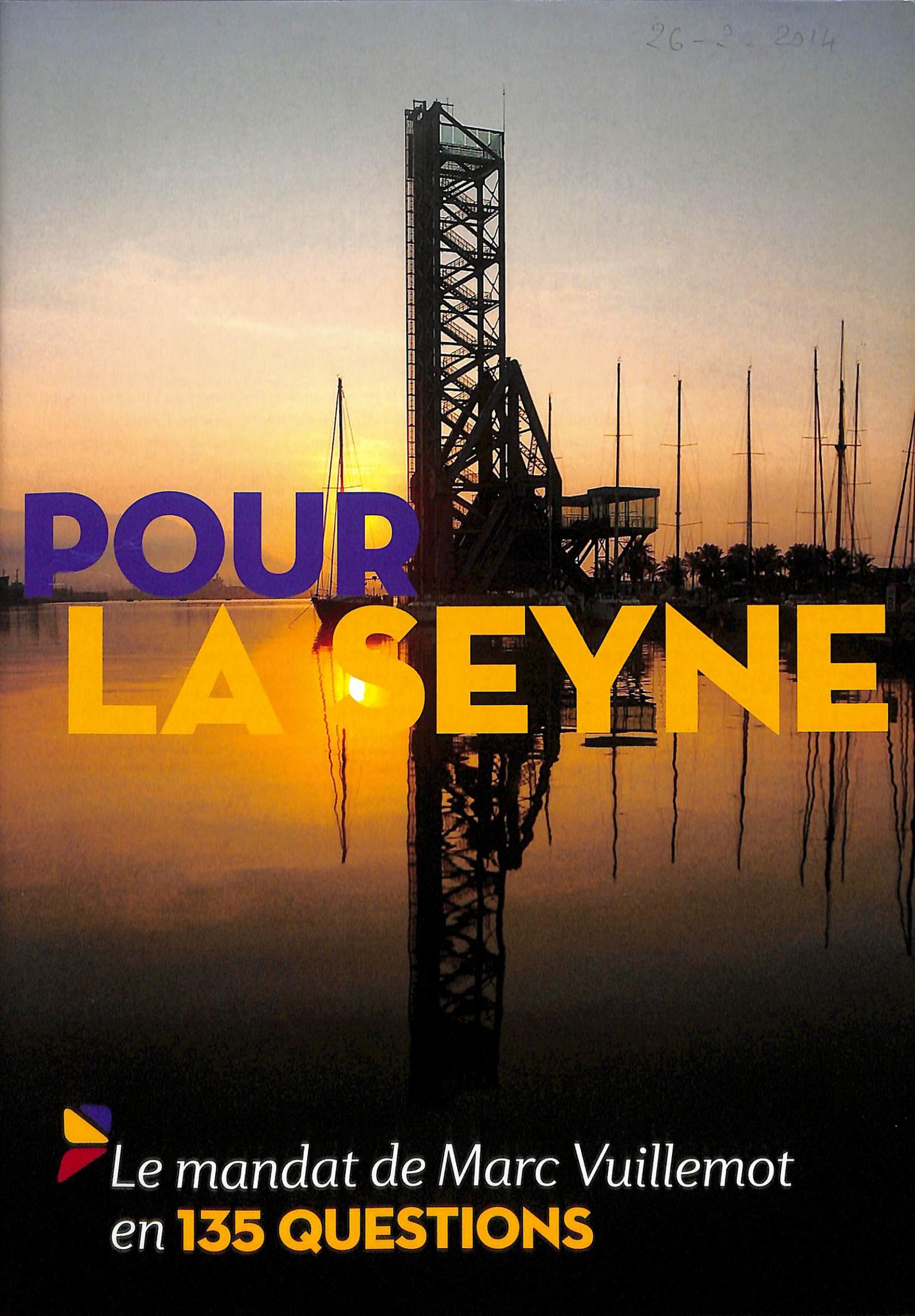


26-2-2014



POUR
LA SEYNE



Le mandat de Marc Vuillemot
en **135 QUESTIONS**



UN BILAN ? PAS SEULEMENT.. UN ÉLAN POUR DEMAIN !

En 135 questions que se posent légitimement les citoyens, Marc Vuillemot revient sur tout un mandat, de manière claire, dynamique et précise. Il s'agit bien sûr de mesurer le chemin parcouru entre 2008 et 2014, mais aussi -et sans doute avant tout-, de tracer une route pour demain, vers La Seyne du XXI^{ème} siècle, dessiner une vision de la ville future, relancer l'espoir d'un développement dont l'élan a été donné et qui doit se poursuivre dans un deuxième mandat, en 2014-2020 !

Exercer le mandat de maire est un engagement responsable. Un engagement simple mais ferme, où je dois regarder bien en face, sans détour, chacune et chacun de mes concitoyens. Ceux qui ont voté pour moi et tous les autres. Absolument tous les autres.

L'engagement d'un maire n'est pas n'importe quelle implication. L'électeur ne nous invite ni au repos ni à la sinécure. On ne doit pas être poussé par une brise politique opportune, une tocade électorale, encore moins par une irruption soudaine - ou chronique - d'ego surdimensionné. L'engagement d'un maire, c'est celui d'un homme ou d'une femme qui travaille dur, qui se bat, qui œuvre pour une chose qui lui est aussi proche, presque aussi intime, finalement, que sa famille ou ses amis : sa ville.

Et dans une ville moyenne, comme La Seyne, on est concitoyen, on est souvent voisin. Nous sommes si vite proches les uns des autres... même s'il est certain que 63.000 habitants, ce n'est pas tout à fait l'état démographique d'un petit village... Et ce n'est d'ailleurs pas tout à fait aussi simple à gérer !

En tout cas, à mes yeux, ce mandat de maire est le plus important de toute ma vie politique et, sans le moindre doute, l'une des expériences les plus enrichissantes et passionnantes de ma vie tout court. Mais l'une des plus harassantes et angoissantes parfois aussi. Pourquoi le nier ? Ce n'est pas facile.

À commencer par tendre la main à tous les Seynois... Tous ? Oui, vraiment tous ! Sur la base d'un « riche dénominateur commun » qui n'est autre que la République. Une République moderne et généreuse, active et solidaire, dont la Commune est le maillon sans doute le plus vivant.

LA SEYNE POUR TOUS... AU-DELÀ DE LA SEYNE

La Seyne, j'ai coutume de le dire, c'est notre « bout de République » à nous... Oh, un bout de République non pas replié sur lui-même, non pas bêtement isolé, non... un territoire dans toutes ses dimensions,

régionales, varoises, intercommunales... Un territoire que nous vivons et partageons au quotidien avec nos voisins. Et nous sommes fiers, à La Seyne, d'être seconde ville de département, partenaire de Toulon dans l'agglomération toulonnaise, et aussi, quelque part, un peu capitale, ou en tout cas "lieu pivot", de l'ouest varois.

En attestent les usagers, venus de bien au-delà de La Seyne, de nos espaces littoraux, nos douze ports, du plus petit au plus grand, du plus industriel au plus traditionnel, mais aussi ceux de nos plus récents équipements publics : le mur d'escalade le plus performant de la région PACA, un centre aquatique, une médiathèque, un crématorium, un casino, l'unique bibliothèque de théâtre du Var, bientôt neuf salles de cinéma... autant d'équipements dont nous sommes fiers parce que, tout en en profitant nous-mêmes, nous en faisons bénéficier les autres...

Ce n'est sûrement pas pour rien que La Seyne, en ce début d'année 2014, figure en tête du palmarès des communes de la Région PACA pour sa croissance démographique... On a envie de venir y vivre...

UN BILAN, NON, PLUTÔT UN POINT D'ÉTAPE... À METTRE EN PARTAGE

Alors, à l'heure de l'évaluation, je me dois de faire le point sur les actes posés, avec mes collègues élus auxquels je rends hommage pour leur belle implication, avec les formidables cadres et agents de la commune, avec ceux de mes concitoyens et des acteurs économiques, sociaux et culturels, très nombreux, qui ont pris part, dans une démarche utile de démocratie active, aux avancées de La Seyne.

C'est cette démarche d'évaluation que je propose en partage pour les jours à venir sur mes pages Internet.

LE SERVICE PUBLIC A-T-IL ÉTÉ UNE PRIORITÉ DU MANDAT ?

OUI. Le développement et la rénovation du service public a été un objectif permanent... et une réalité !
L'action de l'équipe Vuillemot s'est construite sur quatre partis pris :

- Les citoyens payent des impôts. Ils doivent en retour « en avoir pour leur argent » gratuitement ou à très bas tarif, qu'ils soient jeunes ou âgés, qu'ils résident au nord, au sud ou centre de la commune.
- Le service public est garant de la réduction des inégalités entre habitants.
- La priorité doit être donnée aux missions obligatoires de la commune (écoles, état civil, voiries, propreté...), sans négliger les actions volontaires pour la qualité de vie (loisirs, culture, sports, aide à l'économie, développement durable...). Et en période de difficulté, on évite le « superflu ».
- Tout ce qui peut être réalisé par les personnels communaux doit l'être. Le recours au privé se justifie lorsque le coût est moindre, ou lorsque les compétences techniques ou le matériel font défaut en interne.

01

Vrai ou faux ?

Malgré 6 000 habitants de plus à La Seyne, la municipalité Vuillemot a amélioré l'offre de services publics à moindre coût pour la collectivité !

Parfaitement exact ! La Ville a bien amélioré son offre de services publics, malgré :

- la baisse constante des dotations de l'Etat et des aides des autres collectivités,
- l'augmentation de 10% de la population (environ 6000 habitants entre 2008 et 2013),
- la dette à financer et à réduire,
- la hausse des prix.

Les économies réalisées (-14 % de frais généraux) et la capacité d'autofinancement redonnée à la Ville (de 200 ans de durée de remboursement, la dette est réduite à 16 ans) passait forcément par un renforcement et une réorganisation du service public municipal.

02

Quels services publics ont été repris en gestion publique ?

Marc Vuillemot, après avoir fait étudier, au cas par cas, les incidences en coût et en faisabilité, a choisi la gestion publique pour certains secteurs.

Avec deux objectifs :

- 1 / réaliser des économies par rapport aux achats de services à des entreprises,
- 2 / gagner en réactivité.

Les services remis en gestion publique : Espaces verts, éclairage public et illuminations de Noël, stationnement, prestations techniques des spectacles et événements, ménage, entretien et petits travaux des bâtiments et écoles, gestion de la vidéoprotection. Il a commandé une étude pour décider - ou pas - de la remunicipalisation de l'adduction d'eau au terme du contrat prévu en 2017.



03

Les demandes des « citoyens-usagers » ont-elles été mieux traitées ?

Changement spectaculaire ! L'équipe Vuillemot a mis en place des dispositifs pour :

- des démarches facilitées
- plus d'équité
- des remarques, alertes ou doléances gérées plus rapidement et efficacement.

Les innovations 2008-2014 :

- « guichet unique » pour l'inscription aux écoles, à la cantine et aux activités périscolaires, aux écoles de sports ou des Beaux-Arts,
- « Accueil info seniors »,
- service « Allô La Seyne ? »,
- bus « Info mairie »,
- état civil en ligne, - horaires adaptés,
- accès aménagés pour personnes à mobilité réduite,
- création de 3 « agences » de secteurs pour les locataires des HLM,
- connexions police nationale/police municipale pour les appels d'urgence,
- poste de délivrance des passeports biométriques,
- réservations en ligne des médiathèques...

04

Quels équipements publics majeurs ont été réalisés depuis 2008 ?

Priorité a été donnée aux équipements obligatoires et à ceux qui servent au plus grand nombre, au détriment des « gadgets » et des réalisations de prestige. À titre d'exemples :

- reprise du chantier du nouveau cimetière abandonné depuis près de 20 ans, alors que l'ancien est saturé (livraison fin 2014), et création d'un crématorium (mise en service en janvier 2014),
- 6 écoles et crèches entièrement rénovées (3 au nord et 3 au sud),
- cuisine centrale ultra-moderne pouvant réaliser 6000 repas (écoles, centres aérés, crèches - possibilité pour le portage de repas à domicile pour les personnes âgées et handicapées) ; depuis 12 ans, les « cantines » n'étaient plus aux normes et menacées de fermeture par l'État !
- Et bien d'autres équipements publics : voir la suite du document.

Obligation remplie.

Ca va en étonner plus d'un, mais Marc Vuillemot a rempli son obligation vis-à-vis de l'église paroissiale dont la commune a légalement la charge ; réfection de l'électricité, traitement de la chapelle adjacente, parvis et stationnement pour handicapés ont représenté quatre fois ce qui a été investi lors du précédent mandat.

05

Des « services pour tous » : pourquoi et comment ?

C'est un leitmotiv républicain de Marc Vuillemot : nul ne doit être exclu d'un accès aux services publics. C'est l'une des raisons d'être de la contribution fiscale. Chacun participe en fonction de ses moyens pour que tous puissent bénéficier du service public selon leurs besoins, à un tarif abordable, voire gratuitement. Exemples : tous les foyers seynois n'ont pas une personne âgée dans leur famille, mais ils contribuent quand même aux services dédiés aux seniors ; de même, les retraités, qui n'ont généralement pas d'enfant en crèche ou devant déjeuner à la cantine, contribuent eux aussi à financer ces offres.

06

Des « services pour tous », est-ce vraiment pour tout le monde à La Seyne ?

Les services pour les populations les plus fragiles, en particulier, doivent être assurés par la contribution collective. C'est le cas des adaptations pour les personnes handicapées avec, depuis 2008, une commission de concertation pour le handicap où participent diverses associations spécialisées, qui définit les priorités des réalisations matérielles (accès aux lieux publics, aux transports collectifs, logements adaptés...) et a obtenu que des services éducatifs, sportifs, culturels, etc, assurent l'intégration des citoyens de tous âges porteurs de handicaps.

Il en est de même, par exemple, pour l'accès à la prévention pour la santé, où les inégalités sont criantes, avec des « ateliers santé-ville » qui assurent, par des activités régulières ou au cours des événements sportifs, culturels ou festifs, des initiatives de sensibilisation, détection, prévention, et, si besoin, accompagnement vers une démarche médicale.

07

Le service public, ce n'est pas seulement l'action municipale. D'autres actions ont-elles été conduites ?

Les réformes, dans le pays, ne font pas la part belle aux services publics de l'État, des collectivités et des hôpitaux. On l'a vu avec la fermeture de services de l'hôpital contre lesquels Marc Vuillemot a initié un vaste mouvement populaire. Il l'a fait avant et après le changement de gouvernement de 2012, et a obtenu, même si le combat pour la maternité n'a pas été gagné (il reste l'espoir d'un jugement pas encore rendu), l'assurance du maintien de services indispensables (urgences, médecine générale...). Même chose pour les bureaux de poste de Tamaris et de Berthe. La détermination du maire auprès de « La Poste » a permis de les sauver et même de les moderniser. Sans oublier ses démarches déterminantes pour l'augmentation des effectifs du commissariat (voir plus loin, les questions de sécurité).

LA SÉCURITÉ EST-ELLE UNE PRÉOCCUPATION DE MARC VUILLEMOT ?

OUI, sans aucune hésitation ! La sécurité, le civisme, la tranquillité publique font partie de la qualité de vie, du « vivre ensemble ».

- Il s'agit de vivre sereinement dans sa ville ou de venir visiter La Seyne ou y faire ses achats dans la quiétude...
- Ce sont des conditions de la bonne marche de la démocratie.
- Marc Vuillemot est un maire proche de ses concitoyens. Il connaît sa ville et l'aime. Il est hors de question pour lui de laisser les Seynois et en particulier les plus vulnérables d'entre eux, vivre dans la peur ou le stress d'une violence et d'un incivisme qui affleure partout et qui sont intolérables dans une République digne de ce nom...
- Marc Vuillemot a demandé et obtenu la mise en place à La Seyne d'une des rares Zones de sécurité prioritaire en France.

08

Qu'apporte le classement de certains quartiers en « zone de sécurité prioritaire (ZSP) » ?

Avant même ce classement, la Police municipale a été respectée : ses effectifs ont été légèrement renforcés en fonction des possibilités financières. Elle a été réorganisée, en lien avec la police nationale, responsable de la sécurité dans toute commune. Dès l'annonce de la création des Zones de sécurité prioritaire (ZSP), Marc Vuillemot est intervenu pour sa ville et il a obtenu gain de cause. Depuis un an, ce dispositif d'Etat est en place à La Seyne, en Centre-ville et à Berthe. On voit plus de forces de police qu'avant la ZSP, quel que soit le service auquel elles appartiennent : police urbaine, brigade de sécurité territoriale, CRS, brigade canine, police aux frontières, sans compter les effectifs sans uniforme tels ceux de la brigade anti-criminalité, les «stups», les motards en civil... et les policiers municipaux, dont la présence a été doublée aux heures de plus grand besoin, en particulier aux dernières heures d'ouverture et au moment de la fermeture des commerces. La dimension préventive est évidemment centrale, avec la création d'un Espace accueil jeunes dans le Centre-ville, l'appui aux associations d'insertion et d'éducation de rue, ou encore le recrutement d'un adulte-relais et d'un travailleur social spécialiste de l'aide aux personnes victimes d'addictions à l'alcool ou la drogue.

09

Quels résultats pour la ZSP ?

La délinquance n'est pas éradiquée, bien sûr, mais la courbe est infléchi.

- Vols et dégradations ont chuté de 27%, et, parmi eux, les vols avec violence sont en baisse de 77%.
- La mise en service des caméras de vidéosurveillance a déjà permis plusieurs interpellations en flagrant délit et des peines de prison ont été rapidement prononcées par la justice.
- Tous types de délinquance confondus, les chiffres du très officiel «indicateur de pilotage des services» mettent en évidence une diminution des faits de 6,5%, et une augmentation de 31,4% des élucidations d'affaires, avec identification et arrestation des coupables.
- Récemment sondés par le commissariat, les commerçants du centre se disent satisfaits des mesures prises. Des points noirs demeurent, qui contribuent beaucoup au sentiment d'insécurité : les coups et blessures, en hausse de 6%, et surtout les violences conjugales et intrafamiliales, en hausse de 23%, illustrant sûrement l'aggravation des situations sociales et économiques de familles à la dérive. C'est pour cela qu'il faut agir sur l'habitat pour plus de mixité sociale. Mais sans attendre, l'équipe Vuillemot a augmenté le nombre de permanences d'accueil d'aide aux victimes pour mieux assurer leur protection et les soutenir en vue de poursuites contre les auteurs.

10

La sécurité, n'est-ce pas aussi autre chose que la lutte contre les délits ?

En effet. Et La Seyne a été honorée à deux reprises au cours du mandat pour la qualité de son action en matière de sécurité... - elle a été primée en 2011 du « pavillon orange 3 étoiles » pour son action en matière de sécurité civile, - et elle s'est vu attribuer dès 2009 « l'Écharpe d'or » de la sécurité routière, notamment pour son action préventive et éducative en ce domaine, en particulier avec les écoles et centres de loisirs.



LA SCOLARISATION DES ENFANTS C'EST FONDAMENTAL POUR MARC VUILLEMOT. Y A-T-IL EU DU MIEUX ?

OUI, même si l'Éducation nationale n'a pas fourni tous les postes nécessaires. La commune, de son côté, a fait mieux que remplir ses obligations... 30 % du budget total de la ville est consacré à l'enfance !

11

Qu'en est-il des infrastructures scolaires ?

L'école Lucie-Aubrac a été reconstruite et dotée d'un centre de loisirs et de locaux de restauration scolaire. Le plan de rénovation de toutes les écoles s'est achevé, avec de grandes opérations, telles la rénovation de Victor-Hugo, ou la construction du restaurant scolaire de l'école Ernest-Renan (qui mettra fin dans les prochains mois à des décennies de déplacements à pied de centaines d'élèves).

12

Quelles sont les relations avec l'Éducation nationale : activités proposées par la ville, gestion des locaux scolaires, travail avec les directions d'école, les enseignants, etc. ?

Aussi bonnes que possible... sauf quand la Ville déplore des fermetures de classes ! La Ville offre des activités gratuites qui n'existent guère ailleurs : accueil des classes dans des espaces culturels, classes de nature à Janas, classes technologiques à La Dominante, classes de mer à Saint-Elme. Elle finance un tiers du coût des classes de neige et de plein air et a décidé, dès 2009, de laisser libre choix aux enseignants pour l'organisme qui les assure. Pour les travaux dans les écoles, notamment les urgences, un nouveau système de contact et de suivi semble donner satisfaction... puisque le maire ne reçoit plus de pétitions depuis trois ans !

13

L'équipe Vuillemot a-t-elle pu empêcher des fermetures de postes ?

Oui ! En se mobilisant auprès des parents, des enseignants et des syndicats. Toutes les actions n'ont pas abouti, mais l'Éducation nationale est revenue sur plusieurs décisions de fermetures ou a affecté de nouveaux professeurs. Mais la scolarisation à 2 ans, essentielle, n'est pas généralisée, même en zone prioritaire, alors que la Ville, de son côté, a aménagé des salles spéciales pour les tout-petits.

Maternelles : la Ville en renfort des enseignants.

La Ville a recruté les ATSEM (Assistants territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui faisaient défaut. Ce qui permet non seulement à toutes les sections de petits d'avoir leur ATSEM, mais aussi qu'il y en ait une pour deux classes de moyens et de grands, ce qui pas imposé par la loi.

14

Quels progrès, avec la création du « guichet unique » ?

Cette véritable modernisation du service public municipal facilite la vie et la ville aux Seynois. Le « guichet unique » permet aux familles d'effectuer en une seule démarche toutes les inscriptions des enfants : école, cantine mais aussi toutes les activités de leurs temps libres. Et aucun enfant n'est « resté sur le carreau ». A noter que depuis 30 ans, la Ville n'était pas en conformité avec la loi car elle ne gérait pas les inscriptions des enfants dans les différents secteurs scolaires. Reprenant cette gestion et redessinant ces secteurs avec l'Éducation nationale, la municipalité Vuillemot en a profité pour rénover le système !

15

Marc Vuillemot veut-il imposer de nouveaux rythmes scolaires ?

Nullement ! Il veut travailler encore et encore avec les enseignants, les personnels communaux des écoles, du sport, de la culture et des loisirs, les associations périscolaires, les parents et leurs fédérations, les syndicats, jusqu'à ce qu'on parvienne à un projet accepté par tous, qu'il faudra appliquer pour respecter la loi. Il a même détaché une employée spécialiste des projets territoriaux pour mener cette concertation, et il a nettement indiqué aux autorités académiques qu'il ne « rendra sa copie » qu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014, le temps que tout soit bien calé. Il est une chose certaine : rien ne se fera qui pourrait coûter aux contribuables, ou qui démantibulerait l'offre existante des écoles de sport et de culture ou des accueils de loisirs !

Est-il vrai que les enfants des « centres aérés » sont cantonnés dans les écoles ?

Les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), anciens « centres aérés », continuent à fonctionner comme avant. Leurs directeurs sont engagés désormais dans un processus de formation et de professionnalisation. Les ALSH sont installés dans des locaux adaptés sur l'emprise foncière d'écoles dédiées. Ça permet un prolongement pédagogique des activités scolaires avec les enseignants qui le souhaitent. Mais, évidemment, les enfants vivent des activités en extérieur, grâce au service de transport communal, en pleine nature, mer ou forêt, ou dans les équipements sportifs et culturels. Des « mini-séjours » hors les murs sont aussi organisés.

16

La Municipalité appuie-t-elle d'autres actions pour les enfants ?

Bien sûr. La Ville aide les associations organisatrices de centres de loisirs et d'activités pour les enfants et les familles. Marc Vuillemot, pour favoriser les activités périscolaires avec les enfants dans les espaces socio-éducatifs d'une école, a rétabli la convention liant deux associations à la Ville, qui avait été supprimée par son prédécesseur. Il a également signé une telle convention avec deux autres associations dans une autre école. La municipalité Vuillemot a également dédié à l'action socio-éducative et intergénérationnelle une ancienne école du centre ville, devenue l'Espace Coste.

17

Est-il vrai que les relations sont tendues avec l'enseignement privé ?

Jamais de la vie ! Marc Vuillemot rencontre lui-même régulièrement le président de la seule école privée de la commune pour discuter du montant de la prestation que la Ville a obligation légale de lui verser. Le principe est simple : la commune paie tout ce qu'elle doit, mais seulement ce qu'elle doit ! Si tel n'était pas le cas, il est convenu entre le maire et le président que ce dernier saisirait le tribunal administratif qui trancherait. Ça ne s'est jamais produit depuis 2008.

LA MUNICIPALITÉ VUILLEMOT A-T-ELLE AGI POUR LA JEUNESSE ?

OUI ! Cinq EAJ (Espaces accueil jeunes) au nord, au sud et au centre, la relance d'un service municipal qui était moribond, les Assises de la jeunesse, les bourses aux permis, les chantiers culturels, etc., c'est plus qu'agir ! C'est du jamais vu ! Une réussite saluée par la minorité en séance publique du conseil municipal, par la voix de l'ancien maire, beau joueur ! Quelques exemples importants, entre mille et une actions de culture, sport, santé, sorties...

18

Est-il exact qu'en 2008, il n'y avait presque plus de lieux d'activités municipaux pour les « ados » et les jeunes ?

C'est vrai. Après la redynamisation des seuls qui demeuraient, les Espaces accueil jeunes des Sablettes et de La Maurelle, on peut mettre à l'actif de l'équipe Vuillemot la création de trois autres : l'un aux Mouissèques, un autre à Berthe et un nouveau site d'accueil (emploi et formation, logement, insertion...) et d'animation, pour les 16-25 ans, sans exclure les plus jeunes, en plein cœur de ville : l'EAJ-C'. Il participe au volet « prévention » de la Zone de sécurité prioritaire.

19

Quelles innovations pour les jeunes au cours du mandat ?

On peut en citer trois significatives, dont deux concernent les plus de 16 ans, tranche d'âge jusqu'alors ignorée par la commune...

Les chantiers culturels. Près de 130 jeunes Seynois entre 16 et 25 ans ont pu profiter des « chantiers culturels », création originale (2010) de la municipalité Vuillemot, récompensée au Sénat (prix « Territoria 2013 »). Le principe : donner un coup de main pour un événement culturel ou un festival (Janvier dans les étoiles, Voix du Gaou, Couleurs urbaines, spectacles Zénith Omega, Jeux de la francophonie à Nice, etc.). En contrepartie : expérience des métiers du spectacle, gratuité pour des spectacles ou des activités municipales (sorties, séjours, etc.).

Bourse aux permis. Depuis 2010, existe le dispositif original « bourse aux permis ». Près de 90 jeunes en ont bénéficié.

Le principe : un engagement civil volontaire dans un service municipal contre la prise en charge par la commune d'une part du coût du permis de conduire (maximum 500 euros directement versés à l'auto-école choisie par le jeune).

Subventions aux associations. Et si les contraintes financières n'ont pas permis d'atteindre l'objectif promis de doubler les subventions aux associations de jeunesse, celles-ci ont tout de même été multipliées par... 1,8.

20

Pourquoi n'y a-t-il pas d'événements et lieux festifs dédiés aux jeunes ?

Comment ça ? Même en ne parlant que des événements créés à partir d'initiatives conjointes municipales et associatives, on constate le contraire ! Depuis 2008 : création du Festival de BD « Bulles en Seyne », des festivals « Couleurs urbaines » (et son « battle de hip-hop » à la Bourse), du festival de création de jeunes talents « Oma'Seyne », ou encore du « Village de la science » ! Autant d'événements qui ne sont pas réservés aux jeunes bien sûr (on ne demande pas une pièce d'identité à l'entrée !), mais qui leur sont tout de même plutôt destinés.

Quant aux lieux, la Ville a accompagné la création de « L'Impasse », haut lieu de création et de convivialité. Elle a mis à disposition des locaux pour les jeunes créateurs d'Oma'Seyne à l'Espace Coste, elle a chargé l'Office TSH d'affecter un local aux jeunes rappers du groupe FOB.

Et les jeunes sont concernés directement par les chantiers cours : l'aménagement de « L'Atelier Mécanique » qui va démarrer, avec non seulement ses cinémas mais aussi des espaces de loisirs comme un bowling ; le futur casino, avec une salle de spectacles pouvant accueillir jusqu'à 700 personnes...

21

Loisirs, culture, sport, c'est bien... mais l'insertion professionnelle des jeunes, n'est-ce pas un réel souci ?

Bien sûr ! Ce n'est pas une compétence obligatoire de la commune, mais de la Région. Malgré cela, et en dépit de ses difficultés financières, l'équipe Vuillemot a « mouillé la chemise » : création de contrats d'apprentissage, mise en place des « contrats d'avenir », des postes en « service civique », et des emplois d'étudiants, au sein des services de la mairie et de l'office d'HLM. On sait que, autant la formation est essentielle, autant pouvoir valoriser une expérience sur un CV est indispensable pour trouver un emploi durable. Et en plus, cela motive les personnels communaux et de TSH « tuteurs » de ces jeunes ! En outre, la majorité des bénéficiaires de la « clause d'insertion » imposés aux entreprises des chantiers publics communaux et de TSH sont les moins de trente ans.

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EST UN BESOIN MAJEUR. A-T-IL PROGRESSÉ ?

OUI ! de façon étonnante, malgré le peu de moyens. Avec un taux d'occupation des places en crèches passé de 52% à 77%, un nouveau lieu d'accueil pour les moins de 3 ans, un autre reconstruit, un mode d'inscription enfin équitable, et une souplesse accrue pour les familles...

22

L'accueil de la petite enfance s'est-il amélioré ?

Oui, nettement. Entre 2008 et 2012, on est passé d'un taux moyen de 52% de places occupées dans les structures communales d'accueil à... 77% ! Et à budget constant. C'est une démarche d'utilisation optimale qui a permis, sans augmentation pour chaque famille, d'accroître d'un tiers le volume des contributions des parents, et de... 800% les subventions des institutions publiques !

23

Quelles mesures notables pour la petite enfance ?

On peut en citer deux :

- **Transformation de Joliot-Curie.** Alors que le jardin d'enfants Joliot-Curie, à Mar Vivo, accueillait des enfants en âge de fréquenter l'école maternelle, on l'a transformé en crèche. Ainsi, on a gagné des places pour les moins de 3 ans, et conforté les effectifs des maternelles voisines avec les plus de 3 ans, évitant des fermetures de postes d'enseignants.
- **Le succès du «Petit-Monde» !** La halte-garderie «Le Petit monde» à Berthe était vétuste, elle n'avait pas été intégrée au PRU (Programme de rénovation urbaine) du quartier. Marc Vuillemot a obtenu de l'État qu'il accepte que le programme soit corrigé. Des locaux ont été trouvés pour la période de travaux. Mais, déjà, cette structure, jadis délaissée, est celle qui a connu la plus forte croissance du taux de fréquentation : de 38% à 82% !

24

Y a-t-il eu de l'innovation en matière d'accueil des jeunes enfants ?

Oui. Grâce à une organisation novatrice et un personnel motivé, on utilise mieux le temps d'accueil. Sur une place ouverte en crèche, lorsque la famille n'a pas besoin de faire garder son enfant tous les jours de la semaine, ou pas forcément toute la journée, on inscrit deux enfants (ou plus), de telle sorte qu'on parvienne au meilleur taux de «remplissage» possible. Chaque famille ne paye qu'une participation proportionnelle au temps d'accueil et, ainsi, on rend service à plusieurs familles. La spectaculaire augmentation du financement des institutions publiques (qui, on le sait, ne jettent pas leur argent par les fenêtres), prouve bien que l'initiative est de bon sens.

25

Est-ce qu'il y a du favoritisme dans l'attribution des places en crèches ?

Ce ne peut plus être le cas. En 2008, il n'y avait qu'une commission annuelle et un élu décidait selon son bon vouloir. Aucun critère n'était défini. Désormais, en 4 décisions, l'équité a été instaurée.

- première décision : 4 commissions par an au lieu d'une seule,
- deuxième décision : instauration du critère de quotient familial pour que les places des crèches soient d'abord attribuées à ceux qui ne peuvent assumer le coût d'une nourrice,
- troisième décision : ajout de critères afin d'être plus juste (familles monoparentales ou couples dont un des parents est en recherche d'emploi, étudiants, placements d'urgence...).

Chaque place est attribuée en fonction de l'ensemble des critères et de l'âge de l'enfant. En cours d'année, dès qu'une place se libère, elle est pourvue le plus vite possible suivant la liste de priorité définie à la commission précédente. Aucune place n'est plus réservée à l'avance.

AVEC MARC VUILLEMOT, LA SEYNE DONNE-T-ELLE TOUTE LEUR PLACE AUX SENIORS ?

OUI, La Seyne est l'une des rares communes varoises à avoir obtenu le label «Bien vieillir et vivre ensemble». La Ville déploie sous la municipalité Vuillemot une politique active et déterminée en direction de nos aînés.

26

L'action municipale en faveur des seniors est-elle reconnue ?

La Seyne s'est vu décerner dès 2011 par la ministre des solidarités d'alors, Roselyne Bachelot, le très officiel label «Bien vieillir - vivre ensemble», que n'avaient reçu à ce moment-là que trois villes du Var (La Garde, La Londe et La Seyne) et seulement 72 des 36 700 communes françaises.

27

Quelles actions « seniors » ont pu être conduites au cours du mandat ?

Près de 3 000 personnes participent aux animations festives : réveillon, thés dansants, banquets, Noces d'or, de diamant et de platine, spectacles en salles, dans les maisons de retraite, les foyers-logements et l'hôpital, fête de la musique, séances de cinéma, etc. Les «journées senior» accueillent désormais plus de 1 000 personnes en mai pour diverses manifestations ludiques. La «semaine nationale bleue», en octobre, propose des actions de prévention et d'éducation à la santé. En outre, la ville aide beaucoup des foyers associatifs d'anciens, très actifs, tels François-Cresp pour le sud et l'est, Aristide-Briand pour le centre, Marcel-Traversa et Loro pour le nord.

28

Le mandat 2008-2014 a-t-il innové dans l'offre pour les seniors ?

Les «ateliers du bien vieillir», créés en 2010, bénéficient à près de 400 seniors, avec un renouvellement d'environ 80 personnes par an : après-midis récréatives, ateliers de création et d'arts plastiques, activités physiques et sportives, atelier de danse en ligne, troupe de théâtre qui donne chaque année une production nouvelle, cours d'entretien de la mémoire animés par une psychologue clinicienne, ateliers et conférences de prévention sanitaire, activités de sécurité routière pour le «piéton senior» et le «conducteur senior», et même atelier de «slam», cette expression poétique qui, à La Seyne, n'est pas que l'apanage des jeunes !

29

Pourquoi la Ville s'implique-t-elle autant, alors que c'est le Département qui est compétent en matière de personnes âgées ?

C'est certain, la loi, prévoit que dans le domaine de l'action sanitaire et sociale, c'est le Département qui est la collectivité compétente. Mais vieillir, ce n'est pas seulement avoir des besoins en matière de santé ou d'aide sociale. Surtout le 3ème âge, que vivent de plus en plus de gens, et qui est différent du 4ème âge, où l'autonomie est plus altérée. Actuellement, 26% des Seynois ont plus de 60 ans et, dans moins de trente ans, ils seront près de 40%. La municipalité travaille donc à anticiper l'avenir, depuis 2009, avec les personnes âgées elles-mêmes et les différents acteurs publics ou associatifs. Un temps fort, en 2013, les « Assises des seniors », a permis de définir les axes à conforter et développer pour prévenir le repli sur soi, accéder aux services, s'entretenir physiquement et psychologiquement.

30

Les seniors ont un rôle à jouer dans la vie communale. Qu'en est-il ?

Depuis 2008, il est offert plus d'actions tournées vers l'intergénérationnel. L'espace Coste, en centre-ville, créé dès 2008, ménage des temps pour les enfants, les ados et les jeunes, les familles, les anciens, et des lieux et des temps partagés pour tous. De plus, dans un souci de valorisation, a été créé, en 2012, d'un « Conseil des anciens », instance de démocratie participative où une vingtaine d'entre eux, de tous horizons et de tous quartiers, alimentent la réflexion des élus du sage mais acéré regard qu'ils portent sur leur commune.

31

Qu'est-il fait pour les anciens ayant besoin d'aides sociales et ménagères ?

Grâce à la redynamisation du guichet « Accueil Infos Seniors », on accompagne désormais 1300 personnes chaque année. Dans le cadre du centre communal d'action sociale, la municipalité Vuillemot a accru le nombre de bénéficiaires des aides ménagères communales, du service de téléalarme et de celui du portage de repas à domicile, permettant à de plus en plus de nos anciens qui perdent peu à peu de leur autonomie, de demeurer dans leur cadre de vie et l'environnement de leur quartier. La Seyne est aussi l'une des communes les plus efficaces pour le « Plan canicule », en s'occupant de 2300 personnes fragiles.

32

Comme les autres, les seniors ont aussi des soucis de logements.

Qu'est-il fait pour eux ?

La municipalité a demandé à l'office d'HLM « Terres du Sud Habitat » de donner la priorité aux personnes âgées dans les rez-de-chaussée et étages inférieurs, et dans les résidences proches du centre ville. En outre, tous les appartements neufs sont livrés de telle sorte qu'ils soient adaptables aux personnes âgées moins valides et aux personnes à mobilité réduite. TSH prend également à sa charge le changement des baignoires ou des sabots au profit de bac à douche pour les personnes âgées qui en font la demande.

Les immeubles que la ville acquiert et remet à neuf en centre ancien sont proposés prioritairement, pour soutenir l'activité des commerces et des services, en partie à de jeunes couples salariés, et en partie à des retraités disposant de revenus suffisants de pensions, tous étant toutefois éligibles au logement social.

Et, alors que la précédente municipalité avait commencé à fermer l'un des deux foyers-résidences communaux, le foyer Bartolini, la municipalité Vuillemot l'a modernisé et les 41 petits appartements (T1 et T2) qu'il offre aux personnes âgées non dépendantes sont tous loués.

Enfin, le foyer géré par l'association « API-Provence », devenu avec le temps une résidence de retraités à très faibles ressources, était vétuste. La municipalité Vuillemot l'a remplacé par deux résidences, l'une neuve ouverte au quartier Saint-Jean, l'autre qui sera mise en service par la rénovation et la transformation de logements d'un immeuble du Vendémiaire.

33

La précédente municipalité projetait de créer un EHPAD ? Où en est-on ?

Marc Vuillemot a repris le dossier mais a découvert que le projet de cet Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) n'était pas viable. Il n'est pas intégré au « Schéma départemental » et ne peut pas l'être, car l'offre est jugée suffisante sur le territoire. L'affaire s'est donc arrêtée là, faute d'accord des autorités de tutelle.



LA PRATIQUE DU **SPORT** A-T-ELLE PROGRESSÉ À LA SEYNE ?

OUI, même si, depuis 60 ans, La Seyne, renommée pour sa politique sportive, n'avait plus à faire ses preuves. Depuis 2008, le cap des 12 000 licenciés est dépassé dans les clubs seynois ! En plus des 17 centres sportifs municipaux, la Ville apporte son aide logistique à 96 associations sportives et en subventionne une cinquantaine. Pour améliorer l'accueil des scolaires au Centre aquatique, elle a versé, en 2013, un peu plus de 400 000 euros de compensation tarifaire...

34

Quels sont les points marquants de la politique des sports de ce mandat ?

On a évoqué les aides aux associations, mais on peut citer aussi :

- **Dans les centres municipaux de sports**, on est passé à 800 enfants et près de 200 adultes pratiquant une activité tout au long de l'année. - Il y a désormais 7 000 bénéficiaires du Chalet municipal des sports sur la plage durant l'été,
- **L'espace municipal d'escalade Léry** « Rock'en Seyne, l'un des murs les plus modernes de France, le seul de cet importance à être municipal, compte un millier d'adhérents et comptabilise plus de 3 000 entrées annuelles.
- **Des travaux ont été réalisés dans les 13 installations sportives** (stades, gymnases, terrains..) utilisées 122 000 heures par an. Parmi ces structures, le nouveau complexe Léry, ou encore le complexe de tennis de Barban, dont la situation juridique (source de conflit entre l'association gestionnaire et la commune depuis des décennies) a été réglée dès 2009.
- **On a créé trois « city-stades »**, au sud (La Maurelle), au centre (La Présentation) et au nord (Floréal), refait le stade de Berthe qui était attendu dans le quartier depuis plus de trois décennies, et aménagé les espaces communaux pour le nouveau gymnase « Squilacci » aux Sablettes.

35

On parle de « démocratie locale ». Existe-t-elle pour le sport ?

Dès le début du mandat, l'équipe Vuillemot a mis en place un « Conseil consultatif des sports ». En 2013, la démarche a abouti à l'organisation des Assises du sport. Une démarche inédite de démocratie participative qui a permis d'élaborer et de planifier des objectifs d'amélioration et de développement des équipements et des activités pour les quinze à vingt années à venir.

La municipalité Vuillemot a boosté les dirigeants et bénévoles du sport, contribuant à dynamiser encore un tissu associatif très riche. Les bénévoles ont notamment été mis à l'honneur lors de l'année du bénévolat et à l'occasion des 10 ans de « Faites du sport ».

L'ACTION CULTURELLE S'EST-ELLE DÉVELOPPÉE AU COURS DU MANDAT VUILLEMOT ?

OUI, dans le double sens du confortement ou de la création de lieux et d'actions « à haute valeur culturelle ajoutée », jouant positivement sur l'image de la ville et contribuant à la démocratisation des accès à la culture...

36

Quoi de nouveau en matière culturelle depuis 2008 ?

A l'actif de l'équipe Vuillemot, il faut d'abord noter que, malgré les difficultés, aucune action ni aucun lieu existant antérieurement n'a été supprimé, au contraire :

- **sites culturels créés ou rénovés** : médiathèque Chédid ouverte et centre Mandela refait à neuf au nord, création d'une salle de danse à la maison Bouvet, réfection de salles et des abords du Fort Balaguiet au sud, création de la maison du patrimoine et de l'image, des « Tréteaux Bourradet », de la bibliothèque de théâtre Gatti et de la galerie « Le pressing » et aide à la rénovation de « La Seynoise » au centre,
- **festivals confortés** : « Janvier dans les étoiles », festival de cirque contemporain, seul événement varois de « Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture », dans l'espace « Chapiteaux de la mer » devenu en 2012 « pôle national des arts du cirque », festival de jazz, festival cubain, Festival « Notes d'été », de l'Académie internationale de musique,
- **événements festifs et culturels qui ont vu le jour depuis 2008**, rayonnant dans toute la ville et au-delà : « Couleurs urbaines » pour les musiques d'aujourd'hui, « Oma'Seyne » pour la valorisation des jeunes talents, « Bulles en Seyne » pour la bande dessinée, « Chœurs en Seyne » pour le chant choral, concerts estivaux aux Sablettes et dans le centre (« Côté Pont »), les « Moments Fort » de Balaguiet, « fête de la science » pour la culture technologique et scientifique, « Plus belle ma rue » (ensemble d'animations autour des arts plastiques, de la musique et des arts de la rue dans le centre ancien)...

37

Qu'en est-il en matière de culture pour tous et d'éducation à la culture ?

Tous les lieux et événements déjà évoqués sont ou contiennent des volets « grand public ». Mais on peut aussi relever, par exemple, comme initiatives des six années :

- **l'accueil accru des scolaires dans les espaces culturels communaux** pour des projets d'activités artistiques et culturelles,
- **l'intervention des bibliothèques dans les écoles**, passées de 36 à 161 par an,
- **le dispositif « Artimômes » pour l'éveil artistique** avec des animations continues de plasticiens auprès d'associations et centres de loisirs pendant une année scolaire,
- **la redynamisation de l'école des Beaux-Arts** qui accueille désormais les tout-petits et qui compte 20% d'élèves en plus, de la maison Bouvet qui a vu sa fréquentation croître de 250%, et de l'espace Tisot qui comptabilise une fréquentation de 21.000 personnes
- **et 1000 inscriptions de plus en 2013 dans les bibliothèques-médiathèques**, le bibliobus remis en service en 2010, sans compter la « bibliothèque des plages » créée en 2013...
- **Le soutien multiforme au centre socio-culturel Nelson Mandela** (subvention, aide logistique, communication)...



LA MUNICIPALITÉ VUILLEMOT A-T-ELLE VALORISÉ LE PATRIMOINE ?

OUI. *Fière de son passé, passionnée et mobilisée par son avenir : telle est La Seyne de Vuillemot. La construction navale, l'héritage architectural de Michel Pacha à Tamaris, de Fernand Pouillon aux Sablettes, les Forts et l'histoire du siège de Toulon avec les soldats de l'An II, Bonaparte... Les hameaux, les ruelles, les places et les maisons du Centre-ville... Autant de richesses historiques, architecturales ou naturelles que la municipalité Vuillemot a valorisées comme jamais auparavant ! C'est bien simple, pour la première fois, sont valorisées à part égale, sans a priori, toutes les composantes de l'histoire et de l'identité seynoise. C'est cela aussi, la municipalité Vuillemot : le respect de la diversité, le rassemblement au-delà des clivages partisans, des chapelles...*

38

La Ville, depuis 2008, a-t-elle mis en valeur ses atouts patrimoniaux ?

Oui, des atouts patrimoniaux acquis, rénovés, mis en valeur et rendus accessibles au public. La précédente municipalité, si elle a sauvé le Pont Levant et la Porte Principale des chantiers, a détruit l'ancienne Clinique, l'ancienne cantine et la Rotonde des chantiers, trois édifices à haute valeur patrimoniale. Au contraire, l'équipe Vuillemot a lancé un appel à projet pour l'Atelier Mécanique dont la structure va être mise en valeur lors de son aménagement. En cœur de ville, la place et les Maisons Bourradet (Habitat et Patrimoine/ image), l'îlot Martini, avec ses façades et ses puits, devenu « Place des Seynois de la Mission de France », la maison abritant la Bibliothèque de théâtre de la Compagnie Orphéon sur la place Martel-Esprit, sont autant de réalisations depuis 2008. Et les aides à la revalorisation de l'habitat ancien permettent de mettre en valeur les éléments architecturaux des immeubles privés, comme la rénovation de bâtisse de la Philharmonique « La Seynoise », à la rue Gounod, propriété associative. Le Centre-ville a été réhabilité et embelli.

39

Que sont ces « chemins de la mémoire » créés par la Ville ?

La municipalité Vuillemot a lancé la réalisation de trois « Chemins de la mémoire » : - Le Chemin de La Navale, inauguré en 2010. C'est un parcours dans le Parc de La Navale qui raconte enfin l'histoire de cette industrie qui a fait vivre la ville au fil des siècles et des 6.000 salariés qui ont perdu leur emploi à la fin des années 80. - Le Chemin du Centre historique, en 2013. Il permet de cheminer à la découverte de l'histoire tellement riche du « village originel ». - Le Chemin Les Sablettes/Fernand Pouillon, en cours de réalisation, avec un début de signalétique et d'information sur le bijou méconnu qu'est « le village Pouillon », aux Sablettes, enfin protégé et valorisé avec la municipalité Vuillemot !

40

Des « événements patrimoniaux » ont-ils été organisés ?

Naturellement. Il ne suffit pas de réhabiliter et mettre en valeur. Il faut créer les conditions de l'appropriation du patrimoine par les citoyens et les visiteurs. On peut citer trois exemples :

- **On a doublé la durée des journées du patrimoine.** Innovation de l'équipe Vuillemot, des journées du patrimoine sur deux week-ends invitent à découvrir des trésors non seulement au sud ou en bord de rade, mais aussi au Centre-ville et au Nord, où un patrimoine architectural est en train de naître et où il est passionnant de découvrir des traces de Berthe avant les tours...
- **On a rendu hommage aux Soldats de l'An II.** Initiative de l'association « L'Aurore de la République » soutenue par la municipalité, un hommage a enfin été rendu au sacrifice des « Soldats de l'An II », sauvant la toute jeune République française au moment de la prise de Toulon.
- **On a créé l'exposition « L'envol de l'aigle ».** Le départ de « l'Épopée Napoléonienne » à La Seyne n'avait jamais été mis en valeur. L'intérêt historique et touristique est pourtant évident. Avec la grande exposition 1793-2013, au Fort Balaguier, un élément de patrimoine historique est valorisé. Et c'est le seul événement d'ampleur consacré à cette période historique sur la rade.

41

Des stratégies « grand public » permettent-elles une appropriation patrimoniale par tous ?

En effet. Trop de Seynois ne bénéficient pas des lieux et événements culturels, qui demeurent hélas ignorés de certaines catégories sociales. L'équipe Vuillemot a voulu compenser cette réalité par une approche festive, conviviale et éducative...

- **Dès 2009, première fête jamais organisée sur le thème de La Navale !** Lors de l'inauguration du Pont des chantiers navals, en juin 2009, pour la première fois, la municipalité a organisé une fête populaire, rassemblant des milliers de personnes, sur le thème de la construction navale. Elle se perpétue désormais tous les derniers week-ends de juin. La page est certes tournée mais, contrairement à d'autres, Marc Vuillemot ne veut pas que l'on oublie. Au contraire, il agit pour que l'héritage industriel se perpétue dans la modernité de La Seyne...
- **Le pont et la porte des chantiers largement ouverts.** Rénovés sous la précédente municipalité, la Porte et le pont des chantiers sont valorisés et animés pour la première fois. Le pont et le parc de La Navale ont été largement ouverts à la population et aux touristes, avec une révision radicale du « règlement » du parc, initialement si contraignant qu'il donnait l'impression qu'il était un « jardin privé » pour les immeubles de standing voisins. Ils accueillent désormais des centaines de milliers de visiteurs toute l'année. Le « Passage de la Porte » est un rendez-vous désormais traditionnel lancé en 2009 avec l'association des anciens des chantiers navals (AMIANS)... Autant d'éléments de valorisation du patrimoine vivant.
- **Transmission de la mémoire de La Navale aux écoliers.** A l'initiative de l'AMIANS, la Ville a coordonné un partenariat entre cette association et l'Education nationale. Une grande salle pour accueillir des classes du primaire a été aménagée dans la porte des chantiers et une animatrice a été affectée au projet. Depuis la rentrée scolaire 2013, les classes s'y succèdent.

42

Une initiative originale sur le patrimoine a-t-elle surgi au cours du mandat ?

Plusieurs peuvent être évoquées :

- **l'appel aux témoignages sur la guerre de 14-18 lancé au niveau européen** auquel La Seyne a été la seule commune du Var à répondre,
- **la renaissance du fonds « Charly »**, qui est sûrement la plus étonnante. Pour la première fois, la municipalité a mis à l'abri, inventorié, exposé la donation que fit à la Ville en 1983 la famille de Charles Arnaud, caricaturiste seynois que l'on connaît sous le nom de Charly. Un artiste de la dimension d'un Dubout, à Marseille, qui a œuvré et mérite d'être connu très au-delà de La Seyne.

43

L'effort de La Seyne en matière de patrimoine n'est-il pas récompensé ?

Si, bien sûr. La Ville a été primée pour la préservation ou la réhabilitation de son patrimoine...

- Elle avait obtenu en 2001 le label « Patrimoine du XXe siècle en région Paca » pour le Pont-Levant, le hameau Pouillon des Sablettes, et la villa Sylvacanne.
- En 2011, elle s'est vu attribuer « Les Rubans du patrimoine » pour les Maisons de l'Habitat et du Patrimoine.
- Et, en 2013, elle a été nominée au concours méditerranéen « Mémoire des ports » (12 ports seynois valorisés, sur 25 km de littoral), à partir d'une candidature à l'initiative de la municipalité et préparée avec de nombreuses associations seynoises qui ont beaucoup travaillé pour réaliser une exposition. Tout cela a donné lieu à un film de qualité.



LA MUNICIPALITÉ VUILLEMOT A-T-ELLE AMÉLIORÉ L'ACCÈS AU LOGEMENT ?

OUI, très nettement. Avec Marc Vuillemot, La Seyne n'oppose plus logement « de luxe » et logement social.

- La Ville est devenue la vitrine d'un logement diversifié, d'un logement social modernisé, à taille plus humaine, plus beau et confortable, accueillant des actifs, plus jeunes...
- Avec le coup de frein au bétonnage et la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), deux promesses respectées, c'est une vraie rupture avec le passé récent d'une ville trop longtemps à deux visages et à deux vitesses.

44

La Seyne est-elle en conformité avec la loi sur le pourcentage de logements sociaux ?

Elle l'était. Et elle ne l'est plus... depuis que la gauche a, avec raison, porté de 20% à 25% la part obligatoire de logements sociaux sur l'ensemble du « parc-logement » d'une commune, ce qui est nécessaire dans un département, le Var, où 7 foyers sur 10 sont éligibles au logement social. Mais La Seyne est, malgré le nombre de ses citoyens en difficulté, la seule ville, ou presque, du département, à tendre, avec 20% de logements sociaux, vers le respect de la loi. Les autres en sont loin !

45

Qu'a fait Marc Vuillemot pour promouvoir la mixité sociale ?

Marc Vuillemot a diversifié l'offre et favorisé la mixité sociale. C'est le cas en Centre-ville où il faut plus de dynamisme et de pouvoir d'achat des ménages, en réhabilitant des logements mis à la location, non pas de familles économiquement très déstructurées, mais de jeunes couples actifs ou de retraités disposant d'une pension. Il a aussi commencé à faire sortir le logement social des traditionnels quartiers d'HLM, en faisant construire par « Terres du Sud Habitat » des petits ensembles de bonne qualité architecturale et de confort dans d'autres quartiers, y compris hors de La Seyne.

Quantité et qualité !

675 logements sociaux modernes ont été construits ; aucune commune varoise n'en a fait autant. Dans le même temps, 2 300 logements HLM et 165 logements anciens ont été rénovés. Et, dans toute la commune, il est par ailleurs demandé jusqu'à 30% de logements sociaux aux promoteurs immobiliers, dès lors qu'ils construisent un programme d'au moins 40 logements.

Marc Vuillemot a enfin incité à la construction de logements en accession à la propriété dans le grand ensemble de Berthe, sur les espaces libres et ceux où les immeubles ont été démolis. Et ça marche ! Une population nouvelle, moins paupérisée, s'y installe. Ça l'a incité à engager un programme de haut de gamme sur le site libéré par l'ancienne barre « La Banane », confié à un architecte de renom international, Rudy Ricciotti.



46

Quelles conséquences du fait que les offices municipaux d'HLM n'existent plus depuis 2008 ?

« Terres du sud habitat » (TSH) demeure un outil au service des Seynois. Avec la casse, partout, du service public et des leviers de politique sociale, préserver et développer l'ex-Office municipal d'HLM de La Seyne, aujourd'hui Office public de l'habitat, appelé « Terres du sud habitat » (TSH) était l'un des enjeux du premier mandat de Marc Vuillemot. Mission accomplie ! Malgré son changement de statut et ses difficultés, la Seyne a conservé à TSH sa nature essentielle d'outil social qui gère près de 5 500 HLM, soit environ 9 logements sociaux seynois sur 10.

47

Comme la ville, « TSH » était en lourde difficulté financière ; qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour la troisième année consécutive, TSH parvient à équilibrer structurellement ses comptes, après 25 années où il avait été placé sous une sorte de « tutelle » de l'instance nationale de contrôle et d'accompagnement des organismes d'HLM, avec un plan de retour à l'équilibre très dur. Désormais, TSH affiche un excédent qui permet :

- d'éponger les déficits antérieurs cumulés,
- de ne pas augmenter les loyers,
- de réaliser de nombreuses opérations,
- d'améliorer l'habitat et le cadre de vie dans les résidences HLM de tous les quartiers, du nord au sud de la commune, qui, contrairement à celles de Berthe, ne peuvent pas bénéficier du programme national de rénovation urbaine, alors qu'elles méritent une même attention.

48

Quels résultats à mettre à l'actif de « TSH » ?

Outre le PRU de Berthe, TSH a réalisé les réhabilitations des résidences de La Présentation, du Mont Plaisant, du Marquet, qui précèdent celle de La Lune puis la démolition de la très vétuste cité des Mouissèques. Il a également été fait des travaux à La Rouve, à La Maurelle, au Saint-Antoine, au Plein Sud, aux Fauvettes, au Gai Versant. Et il a été réalisé trois « city-stades », à la Présentation, à la Maurelle et au Floréal. TSH a créé trois « agences » permettant de rapprocher les services de TSH de leurs usagers. Et TSH a réussi à constituer des fonds propres pour réaliser des constructions neuves, permettant d'accroître l'offre locative. Tous cela fait mentir ceux qui prétendent qu'il n'y en a « que pour Berthe ». Il faut saluer le travail de TSH, cadres et agents. Mais également celui de tous les bénévoles qui participent au Conseil d'administration, qu'ils soient représentants de la région, des syndicats, des locataires (CNL et CLCV), ou des organismes sociaux et familiaux.

49

Toutes les demandes de logements sociaux aboutissent-elles ?

Hélas non. Du moins pas dans des délais raisonnables. Il faut savoir que, s'il y a 3 000 demandes de logements en instance à La Seyne, il y en a plus de 11 000 à l'échelle de l'agglomération, avec au minimum 30 mois d'attente ! Tant que toutes les communes voisines ne feront pas l'effort de se mettre en conformité avec la loi, comme par exemple La Valette qui a même dépassé ses objectifs, le préfet n'aura d'autre solution que d'orienter les bénéficiaires sans logis de la loi « Droit au logement opposable » (DALO) vers les rares villes où il y en a, rendant plus difficiles les accès à un HLM pour les foyers qui ne sont pas bénéficiaires de cette disposition légale. C'est dramatique mais c'est ainsi : certaines familles seynoises sont en attente depuis plus de dix ans !

50

Il se dit qu'il faut être « pistonné » pour accéder à un logement. C'est vrai ?

Ben voyons !... Aucun logement ne peut légalement être affecté autrement que par la très officielle « commission d'attribution » qui est tenue d'appliquer les critères de priorité. Dans cette commission siègent des représentants des locataires élus par les résidents eux-mêmes qui « veillent au grain » ! Si quiconque a un doute, qu'il saisisse le préfet ou même la justice ! Nul ne l'a jamais fait. Tout ça n'est que racontars de gens qui ne cherchent qu'à nuire. Ceci étant, Marc Vuillemot a demandé qu'on suive les expériences d'attributions anonymes qui ont récemment été autorisées ailleurs, dans le but d'instituer un tel système s'il s'avère utile.

51

Y a-t-il une approche particulière pour le logement des seniors ?

La municipalité a demandé que l'office d'HLM « Terres du Sud Habitat » donne priorité aux personnes âgées dans les rez-de-chaussée et étages inférieurs, et dans les résidences proches du centre ville. Les immeubles que la ville acquiert et remet à neuf en centre ancien sont proposés prioritairement, pour soutenir l'activité des commerces et des services, en partie à de jeunes couples salariés, et en partie à des retraités disposant de revenus suffisants de pensions, tous étant toutefois éligibles au logement social. Et Marc Vuillemot a renoncé au projet de son prédécesseur de laisser mourir de sa belle mort le foyer-résidence municipale Jean-Bartolini qui offre 41 locations de petits logements pour personnes âgées seules ou en couple. Tous les appartements de celui-ci sont désormais réattribués.

52

Certaines catégories sociales bénéficient-elles de logements spéciaux ?

Oui. Ainsi un foyer de travailleurs migrants géré par l'association « API-Provence », devenu avec le temps une résidence de retraités à très faibles ressources et sans attache familiale, était plus que vétuste. La municipalité Vuillemot l'a remplacé par deux résidences ; l'une, neuve, vient d'ouvrir au quartier Saint-Jean, et l'autre sera mise en service par la rénovation et la transformation de logements d'un immeuble du Vendémiaire. La municipalité a aussi soutenu la création d'une résidence pour jeunes travailleurs aux Mouissèques (67 logements gérés par la société d'économie mixte ADOMA), la gestion d'hébergements d'urgence pour jeunes à la rue (gérés par l'association APEA), ou la création de logements pour femmes victimes de violences (programme initié par l'Association varoise d'accueil familial avec les Compagnons bâtisseurs).

53

La Seyne est réputée pour son effort pour le logement. Quel est l'intérêt ?

La Seyne a été honorée de la « Marianne d'or 2012 » pour la qualité de son logement social. 5 500 familles en bénéficient et c'est encore largement insuffisant. Mais, au-delà, le logement social, c'est de l'emploi... non délocalisable. Chaque logement construit ou rénové, c'est 1,8 emploi maintenu dans les entreprises du BTP.



AVEC MARC VUILLEMOT LES **CITOYENS** ONT-ILS ÉTÉ PLUS ET **MIEUX ÉCOUTÉS** ? ONT-ILS PARTICIPÉ DAVANTAGE À LA GESTION DE LA VILLE ?

OUI, et c'est un fil conducteur fondamental de la politique menée par Marc Vuillemot. En un seul mandat, La Seyne a déjà fait aussi bien, sinon mieux, que bien d'autres communes en 20 ou 30 ans ! L'écoute, le dialogue sans démagogie, telle est la méthode. Le citoyen est enfin considéré comme une personne responsable qui veut une meilleure qualité de vie - c'est bien normal -, mais qui entend aussi participer au développement de sa ville et qui est conscient que tout ne se réalise d'un simple claquement de doigts.

54

Un service « Démocratie locale », pour quoi faire ?

Pour la première fois à La Seyne, un service pour la démocratie participative a été créé. C'est la preuve, s'il en fallait une, que c'est un axe fondamental aux yeux de Marc Vuillemot. Sans ce service, le fonctionnement des Conseils de quartiers, jusqu'alors en sommeil quoique prévus par la Loi, le lien avec les Comités d'intérêt local (CIL), les réunions dans les quartiers, le « bus info mairie », les supports d'information... tout cela n'existerait pas et la démocratie serait restée une bonne intention, au lieu de resserrer les liens entre la mairie et les citoyens.

55

Un service « Démocratie locale », n'est-ce pas un « gadget » coûteux ?

Mis à part trois jeunes en « emplois d'avenir », le service a été constitué sans aucune embauche, à partir d'une réorganisation interne et les cadres et agents volontaires qui l'animent sont issus d'autres services qui peuvent fonctionner sans eux. Les permanences des « adjoints de quartiers », mini-mairies de secteurs, sont installées dans des locaux communaux existants. Le « bus info mairie » est un minibus qui existait et n'était pas utilisé à 100%.

56

La « démocratie locale » ne fait-elle pas double emploi avec les CIL ?

Les Comités d'intérêt local (CIL) ne sont pas des organismes municipaux. Ce sont de libres associations avec lesquelles Marc Vuillemot a toujours gardé un contact étroit, sans éviter les critiques, ni éluder les questions. Fait rarissime : la Ville et l'ensemble des CIL de La Seyne ont signé une « charte de qualité de vie » qui fait l'objet d'évaluations régulières en présence du maire et d'un suivi permanent par les services.

57

Pourquoi une commission de surveillance des chantiers ?

L'urbanisme débridé et le bétonnage qu'a connus La Seyne avant le mandat de Marc Vuillemot (dont on voit aujourd'hui encore, hélas, les dégâts) a provoqué toutes sortes de nuisances, vu le nombre de chantiers. Dès son élection, Marc Vuillemot, tout en révisant de fond en comble le Plan local d'urbanisme, a tenu à protéger les riverains. De multiples visites, avec les habitants, les services techniques, la Police municipale, sont effectuées sur le terrain pour contrôler et parfois réprimander ou verbaliser les entreprises qui ne respecteraient pas leurs obligations.

58

À quoi servent les « Assises de la Ville » ?

Elles servent à approfondir encore la « démocratie participative ». Marc Vuillemot a créé ces « Assises de la Ville » (tous les deux ou trois ans, un large espace de concertation avec les citoyens) avec deux objectifs :

1 / impliquer plus largement les Seynois qui ne peuvent pas suivre régulièrement (manque de temps, impératifs familiaux, autres centres d'intérêt...) les instances permanentes (Conseils de quartier, comités d'usagers, etc.) ;

2 / s'extraire du quotidien pour prendre le temps de réfléchir, travailler ensemble pour définir au plus près les besoins et ainsi dessiner au mieux les projets ; dessiner ensemble la ville du futur... Sport, jeunesse, seniors, finances... tels sont les grands domaines qui ont fait l'objet des dernières assises. C'est une innovation de plus pour une gestion moderne, partagée, qui s'ajoute à tous les autres dispositifs de démocratie locale.

59

Mais ne dit-on pas que rien ne vaut la présence du maire sur le terrain ?

C'est assez rare dans les grandes villes pour être souligné. Encore une spécificité du mandat de Marc Vuillemot. Le Maire systématiquement présent aux côtés des citoyens, sur le terrain. Et non pas soudainement, quelques mois avant les élections ! Jugeant que les réunions, les rencontres individuelles, les commissions de travail ne suffisaient pas, Marc Vuillemot a rencontré plusieurs fois par mois les Seynois devant chez eux, dans leurs quartiers, jusqu'aux plus reculés. Il l'a fait pour discuter de problèmes de voirie, de stationnement, de transports collectifs, de nuisances, de sécurité, etc. Il est rare que, des échanges, n'aient émergé des solutions pratiques de bon sens, réalisées dans de brefs délais.

60

Pourquoi avoir « réactivé » les Conseils et les adjoints de quartier ?

Quatre adjoints de quartier, quatre Conseils de quartier, c'est la Loi pour une ville de 63 000 habitants. Encore faut-il qu'ils fonctionnent. Ces conseils, avec plus de cent citoyens volontaires impliqués dans la durée, assurent le suivi des aménagements, de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité urbaine. Ils associent les citoyens à la réflexion et la gestion de leur secteur et, au-delà, de leur ville. Ils assurent aussi des animations - fêtes de quartiers, fête des voisins, concours des balcons et jardins fleuris, jardins participatifs... Ces animations se sont multipliées et voient leur nombre de participants augmenter chaque année. Car ce sont de vraies initiatives de proximité qui permettent de tisser du lien social.

61

Les Comités d'usagers des services publics, c'est pour « dédouaner » les élus et les services ?

Bien au contraire ! C'est beaucoup de travail... et ça marche ! Stationnement, transports collectifs, déplacements, cœur de ville, nuisances sonores, rythmes scolaires : autant de sujets majeurs où l'erreur n'est pas permise. Là encore, la « méthode Vuillemot » : sur des domaines donnés, des services municipaux, des élus et des citoyens représentatifs volontaires se rassemblent pour trouver ensemble des solutions. L'exemple du stationnement est éloquent : tarifs du parking Martini discutés et élaborés en commun puis appliqués, affinés et modifiés au fil du suivi de l'expérience, réalisation d'un nouveau plan de stationnement en centre-ville, avec zones de diverses durées...

62

« Allô, La Seyne ? »... c'est juste un « numéro vert » ?

Non ! « Allô La Seyne ? » n'a pas été mis en place tout de suite, et surtout pas comme un gadget. Il fallait d'abord s'assurer de son efficacité. L'équipe Vuillemot n'a pas commis l'erreur fréquente des villes qui mettent en place un « numéro vert ». Souvent, le numéro de téléphone ou l'adresse mail existent, mais derrière il n'y a pas grand-chose : ni souci véritable des gens, ni vraie démarche de service public, ni performance technique. Juste un numéro, un guichet de plus.

A La Seyne, c'est le contraire : une équipe connaissant bien la ville et les services municipaux a été formée, à partir des forces existantes, et la direction des services techniques, qui est en première ligne lorsqu'il y a des problèmes concrets en ville, a réorganisé et dynamisé ses services. Du coup, « Allô La Seyne ? » est non seulement un contact repéré (par téléphone, courriel, courrier, ou accueil) mais aussi un outil au service de la qualité de vie au quotidien, et il est précieux pour la démocratie locale. Il assure le lien, l'information, la garantie qu'un problème est traité (à défaut d'être immédiatement résolu). Les résultats sont impressionnants : délais de réaction des services ramenés de trois mois à trois semaines, pratiquement plus aucun dossier présenté par les CIL qui ne soit suivi. 5 200 dossiers ont ainsi été traités en trois ans.

63

Lorsqu'on évoque la « méthode Vuillemot », de quoi parle-t-on ?

Marc Vuillemot connaît si parfaitement (humainement et « techniquement ») sa ville où, depuis 56 ans, il a grandi, où il réside et où il a fait toute sa carrière, qu'il comprend comment réagissent les usagers et citoyens, qui sont à la fois ses administrés et ses « semblables ». N'ayant pas de mandat de parlementaire, en disponibilité de son métier, sa capacité d'écoute et sa disponibilité en sont d'autant plus évidentes et efficaces. Il a été élu en grande partie par l'intervention des citoyens contre le bétonnage. Il s'en est souvenu, tout au long du mandat et a gardé le contact jusqu'au bout. Cela n'a pas toujours été facile, les critiques ont souvent fusé, et c'est normal, mais dans l'ensemble, les citoyens impliqués dans la vie de la commune reconnaissent que le dialogue n'a jamais été rompu. Non seulement le dialogue, mais, avec la création du système « Allô La Seyne ? » et une réorganisation des services techniques, l'écoute des citoyens se traduit dans les actes. On ne peut pas toujours apporter une solution rapide, mais au moins, on n'évite jamais les questions et on tient les citoyens au courant du traitement...



LES ASSOCIATIONS ONT-ELLES ÉTÉ SOUTENUES ?

OUI, et c'est l'un des axes forts de la politique menée par l'équipe Vuillemot. Avec l'instauration des structures de concertation et de codécision, les associations expriment la richesse citoyenne à La Seyne.

64

Comment a été accompagnée la vie associative seynoise ?

Il existe près de 200 associations actives à La Seyne, dans tous les domaines : sport, culture, festivités, patrimoine, mémoire et patriotisme, éducation, enfance, jeunesse, seniors, sécurité, santé, handicap, solidarité, insertion, environnement. En dépit de ses difficultés financières et à la différence des autres collectivités, la Ville a maintenu son soutien financier à plus de 160 associations, en leur consacrant plus de 1% de son budget : 1,8 million d'euros en 2012, soit 28% de plus qu'en 2007, dernière année du mandat précédent. Ce n'est pas par clientélisme, mais parce que les associations sont de riches espaces d'exercice de la vie citoyenne et que beaucoup d'entre elles remplissent de vraies missions de service public.

Une partie très importante du budget de la communication, du protocole, de l'événementiel et de l'imprimerie municipale ont été utilisés pour aider « en nature », les associations. Et c'est aussi la mise à disposition de moyens matériels, de locaux et espaces d'activités, le plus souvent gratuitement ou contre une modeste participation.

65

Comment la ville contrôle-t-elle l'usage des moyens publics alloués aux associations ?

On entend beaucoup d'inepties à ce sujet. Or les faits sont là. En 2010 a été créé un véritable service des associations, animé par une équipe compétente qui guide, aide et accompagne les dirigeants bénévoles. Cela permet désormais un suivi de qualité, sans immixtion dans la vie interne des associations. Des conventions de partenariat sont systématiquement établies depuis 2009 entre la commune et les associations, avec une évaluation annuelle dans le cadre d'un échange de bilan et de perspectives, pour les plus importantes d'entre elles. On respecte la liberté des associations. Mais cela n'a pas empêché un contrôle rigoureux de l'utilisation des moyens publics, financiers ou matériels, pour l'objet pour lequel ils ont été alloués et dans le cadre des règles comptables en vigueur.

COMMENT SE PORTE L'ÉCONOMIE ? LA MAIRIE A-T-ELLE JOUÉ UN RÔLE POUR L'EMPLOI ET LES ENTREPRISES ?

OUI, un rôle moteur ! L'arrivée récente de « Monaco Marine » (140 emplois) est tout sauf un hasard. Avec les grands projets sur le site des anciens chantiers, l'hivernage de yachts lancé pour la première fois par la municipalité Vuillemot, l'accueil de navires de croisière en escale, la petite et moyenne plaisance et les activités commerciales et touristiques... l'économie de la mer a trouvé un nouvel essor. Et Marc Vuillemot s'est activé autant pour le commerce du Centre-ville que pour les zones d'entreprises, dont le Pôle de compétitivité mer qui, pourtant, ne relève pas de la compétence communale.

66

Qu'apporte l'accueil des yachts de grande plaisance en hivernage ?

Pour la première fois, La Seyne accueille depuis 2010 de grands yachts en hivernage dans les anciennes formes des chantiers navals. Près de 1000 euros par jour et par navire, pour une recette initiale de 400 000 euros annuels, et l'objectif d'un million va être atteint.

67

Quelles autres innovations liées à l'économie de la mer ont-elles été accompagnées par la ville ?

On peut citer trois exemples...

- La croisière, un axe de développement touristique et commercial. Avant ce mandat, aucun croisiériste ne foulait le sol seynoïse. Une logique de développement dans laquelle s'est tout de suite inscrite la municipalité Vuillemot.
- Les liaisons commerciales internationales soutenues avec les « autoroutes de la mer ». Engorgement des réseaux routiers transalpin et transpyrénéen, prix des carburants et préoccupations environnementales : les liaisons maritimes doivent être développées. Encore un atout pour lequel Marc Vuillemot s'est mobilisé.
- Le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée et la volonté d'innovation seynoïse. Le Pôle est bon pour notre ville et doit devenir une réelle « pompe à croissance économique ». Encore un combat de Marc Vuillemot durant son premier mandat. Les premiers signes d'implantations d'entreprises, de lieux de recherche ou de formation (CNRS par exemple) dans le périmètre du Pôle sont encourageants.



68

Comment se portent le tourisme et l'aquaculture ?

On évoquera plus loin l'activité commerciale du cœur de ville et le soutien que la commune apporte à sa dynamisation. Pour le reste des activités « traditionnelles » seynaises...

- **Le tourisme balnéaire.** À La Seyne, bon an, mal an, ce sont plus de 20 000 touristes et plus de 10 millions d'euros. Les animations proposées par la Ville et la communication autour, la nouvelle image qui se construit peu à peu, constituent autant de facteurs attractifs. Ce n'est pas pour rien que Marc Vuillemot a protégé les hébergements de plein air, comme à Léry, obtenu l'application stricte des clauses du contrat de délégation de service public du camping de Janas, et demandé que l'aménagement de l'Atelier mécanique des anciens chantiers intègre un hôtel de 80 chambres.
- **L'aquaculture :** sept exploitations pour 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires. C'est une activité que soutient la ville. L'équipe Vuillemot a, pour la première fois, invité les producteurs à vendre et faire connaître leurs produits lors des festivités (fête de la ville, puis fête de la mer, avec les commerçants du Centre).

69

Des mesures spécifiques pour l'emploi ont-elles été prises ?

Oui, bien sûr.

- **Des « emplois francs » pour La Seyne.** Marc Vuillemot a obtenu du ministre délégué à la Ville d'ajouter La Seyne (et par conséquent l'agglomération) à la liste des dix sites en France qui expérimentent les « emplois francs » pour les entreprises du territoire.
- **La « clause d'insertion ».** Dès le début du mandat, une clause d'insertion dans les marchés publics a été adoptée par la municipalité Vuillemot. Déjà intégrée aux chantiers du PRU de Berthe, elle a permis l'accès à l'emploi de dizaines de jeunes seynois.
- **Et d'autres mesures pour l'emploi des jeunes.** La mairie est particulièrement impliquée : contrats d'apprentissage et « contrats d'avenir » (encore une première !), « contrats civiques » créés sous ce mandat, emplois d'étudiants, « chantiers d'insertion » réservés à des associations spécialisées pour le débroussaillage de Janas et de Fabrégas.

70

Quelles actions - et réussites - pour l'économie peut-on mettre à l'actif de Marc Vuillemot ?

- Un contact permanent avec les entreprises locales, grandes et petites, avec des séances de travail chaque trimestre, depuis le début du mandat. De l'avis de l'Association des entreprises de Toulon ouest (ADETO), aucune commune voisine ne le fait.
- Diverses actions, notamment auprès du gouvernement, pour favoriser l'activité à La Seyne : Monaco Marine, projet ITER aux CNIM, action pour que DCNS pérennise la filière déconstruction des navires.
- Des plaidoiries couronnées de succès pour que France Telecom Marine ou CNIM ne soient pas coupés de leurs accès à la mer par un projet d'aménagement aberrant du littoral de la zone industrialo-portuaire de Brégaillon.
- L'obtention de la réfection des voies, des sites de stationnement, des équipements sanitaires et de vie pour Brégaillon-nord et les entreprises au bassin de houle (dont certaines ont même menacé de se délocaliser), et l'accueil des camions du Ro-ro pour la Turquie...
- Une action réussie pour que le chantier de liaison sous la voie ferrée entre la partie terrestre du pôle Mer (Ollioules) et la partie maritime (La Seyne) ne soit pas arrêté avec la disparition du projet de tramway.
- Un carrefour giratoire, en cours de chantier, obtenu pour que les milliers de camions accèdent directement au pôle Mer sans pénétrer dans l'agglomération (la municipalité Vuillemot a dû refuser de délivrer le permis de construire de l'usine de traitement écologique des boues de la Rade !).

71

Y a-t-il une satisfaction récente en matière d'implantation d'activité ?

Assurément « Monaco Marine », une industrie attirée par « une logique de projets locaux ». Des années d'efforts de divers acteurs institutionnels, notamment la commune de La Seyne, ont abouti. Monaco Marine, après Monaco, Beaulieu-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Antibes, le golfe de Saint-Tropez et La Ciotat, installe à La Seyne un important site d'entretien, réparation, rénovation de yachts à voile ou à moteur de 10 à 60 mètres.

Cela représente 16 millions d'euros (dont 6 investis par les partenaires publics), 140 emplois (40 directs et 100 induits).

« En réhabilitant le site de Bois-Sacré, nous participons au développement déjà entrepris, nous inscrivant ainsi dans une logique de projets locaux » a déclaré Michel Ducros, PDG de Monaco Marine.

Au-delà de l'entreprise elle-même, c'est toute une filière que La Seyne favorise et développe avec l'accueil des yachts de haute plaisance et le nouveau port.

72

Quels sont les résultats en matière d'attractivité et d'emploi ?

La Seyne a retrouvé en 2010 le nombre d'emplois salariés qu'elle connaissait au moment de la fermeture de ses chantiers navals.

En 1983, La Seyne comptait un peu plus de 11 000 salariés. En 1991, ils n'étaient plus que 7 500. Les chiffres de l'Insee démontrent que La Seyne n'est pas devenue moins attractive que les autres villes de l'agglomération gérées par la droite. Entre 2008 et 2012, le ratio est de 44,78 entreprises créées sur la commune pour 1000 habitants, ce qui place La Seyne en 5^{ème} position parmi les 12 communes de l'agglomération, dont la moyenne est de 42,41. La Seyne est en 4^{ème} position sur la dernière année. Aujourd'hui, elle en compte pas loin de 12 000. Mais il reste un taux de chômage de 15%, et surtout de plus de 40% pour les jeunes les plus en difficulté, sur lesquels sont concentrés les efforts.

EST-CE QUE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE A ÉTÉ AMÉLIORÉE ?

OUI, et c'est l'un des principaux acquis de ce premier mandat de Marc Vuillemot. La situation financière a été très largement sécurisée. Sur des points fondamentaux : - les économies réalisées (14% des frais généraux), d'où une plus grande capacité d'autofinancement, - la réduction de la durée de remboursement de la dette (passée de 200 ans en 2008, à 16 ans en 2012). Pour la première fois depuis 20 ans, et dès 2010, les services de l'Etat jugent eux-mêmes que La Seyne est parvenue à inverser la tendance qui l'amenait vers un gouffre et la perte totale de marge de manœuvre. On dispose désormais d'un budget rigoureux, pas d'un budget de rigueur !

73

Les finances d'une mairie se gèrent-elles comme les finances de la France ?

Non, une mairie doit présenter chaque année des comptes avec des recettes égales aux dépenses. Sinon, elle est placée sous la tutelle de l'Etat qui, lui, est autorisé à avoir son budget en déséquilibre !

74

La Seyne risquait-elle vraiment, en 2008, de passer sous la tutelle de l'Etat ?

Oui. C'est pour cela qu'il a fallu, une dernière fois, augmenter le taux d'imposition et, ensuite, fixer les «taux d'abattement» au même niveau que les autres communes de l'agglomération toulonnaise. A La Seyne, ils étaient beaucoup trop élevés, ce qui privait la ville de certaines ressources.

75

Qu'aurait provoqué la mise sous tutelle ?

La mise sous tutelle aurait provoqué une perte totale de maîtrise de la gestion de la ville : une hausse encore plus forte des impôts, la suppression ou la diminution de services rendus à la population, l'abandon de certains projets indispensables à long terme, une diminution aveugle des subventions aux associations. certaines ressources.

76

Et quelle différence entre une tutelle de l'Etat et la gestion conduite par Marc Vuillemot ?

Très importante. Une écoute systématique des citoyens a été mise en place. Grâce au service «Allô La Seyne», par exemple, plus de 80% des dépenses d'entretien effectuées par les services municipaux proviennent d'une prise en compte des alertes, des remarques, des suggestions des citoyens et de leurs associations. Avant, seulement 20% de ces interventions étaient déclenchées par des alertes venues directement des habitants.

77

La gestion de Marc Vuillemot, c'est l'austérité ?

Non. La Ville a réalisé beaucoup d'économies, mais toujours dans le sens d'un meilleur service public. Marc Vuillemot a dynamisé la ville : les services municipaux travaillent plus et mieux (des prestations autrefois achetées à des entreprises ont donc pu être réalisées en interne), les associations sont écoutées, soutenues, et, malgré les baisses des subventions, de grands équipements indispensables ont été réalisés et les projets avancent. Le budget préserve toutes les offres de services publics. Il assure les mêmes participations communales au Centre d'action sociale, à la Caisse des écoles, et à des dizaines d'associations. Il permet de dégager de l'autofinancement afin de réduire le recours à l'emprunt pour réaliser les investissements indispensables. Ce n'est pas un budget de rigueur. C'est un budget rigoureux.

78

78. Pourquoi fallait-il s'attaquer à la dette ?

Pour que la ville redevenue fiable et qu'elle puisse, à terme, maîtriser sa fiscalité. Le résultat est spectaculaire. La durée de remboursement de la dette est passée de 200 ans, en 2008, à 16 ans (sachant que la capacité de remboursement admise est de 12 ans). La dette elle-même a commencé à baisser, passant de près de 160 millions d'euros à 143. De nombreux audits sur la gestion financière ont été réalisés, aucun n'a relevé de défaut. De même que la manière transparente dont Marc Vuillemot a communiqué sur les finances a été saluée jusque dans les rangs de l'opposition.



79

La ville a-t-elle à gérer des « emprunts toxiques » ?

Non, mais Marc Vuillemot se serait bien passé de devoir affecter presque un million d'euros en provision au cas où trois emprunts dits « structurés », c'est-à-dire presque « toxiques » mais qui ne le sont pas, souscrits pour 27 millions d'euros auprès de Dexia au cours du mandat précédent, verraient leurs taux s'envoler. Ces emprunts sont surveillés au jour le jour comme l'huile sur le feu !

80

Mais est-ce que le niveau d'imposition est normal ?

Marc Vuillemot sait parfaitement que la pression fiscale est trop forte à La Seyne. Il est lui-même un contribuable seynois depuis toujours. N'oublions jamais qu'en raison de l'histoire de notre ville, seuls 47% des Seynois payent l'impôt. Et le nombre de non-imposables montre que les besoins de solidarité communale sont encore plus importants qu'ailleurs, générant des dépenses accrues. Ceux qui payent sont donc lourdement appelés à contribution.

81

Faudra-t-il encore augmenter les impôts ?

Non. Ils ne l'ont plus été depuis 2009. S'il y a eu hausse, ce n'était pas du fait de la municipalité, mais de l'état des finances antérieures. Marc Vuillemot considère que l'on demande déjà trop aux contribuables. Il a recherché des recettes ailleurs. D'où l'importance des économies et des projets d'aménagement apportant des finances à la ville (casino, port, crématorium, etc.).

82

Les impôts baisseront-ils un jour ?

Cela reste bien sûr un objectif à atteindre. Mais la ville revient de très loin. Il faut encore qu'elle affermissse sa position. Après avoir réduit l'impôt pour les foyers dans lesquels vit une personne handicapée (2010) et ceux de condition modeste (2011) par la création d'abattements spéciaux, Marc Vuillemot poursuit l'objectif de cette réduction vers les classes moyennes, mais il serait démagogique, voire mensonger, d'afficher une annonce concrète tant que ne seront pas connues les baisses de dotations annoncées par l'État pour 2014 et 2015.

83

Est-il exact qu'en 2013, même l'opposition UMP-UDI a salué les efforts budgétaires et la gestion Vuillemot ?

C'est vrai ! Et chacun constatera qu'il est très rare qu'à quelques mois des élections, l'ensemble d'un conseil municipal, majorité et opposition, salue la bonne gestion du maire en exercice. C'est pourtant ce qui s'est passé à La Seyne en 2013. L'opposition n'a pas voté contre ; elle a reconnu que Marc Vuillemot avait « fait l'impossible depuis le début du mandat », et salué « l'effort de bonne gestion », tandis que, tour à tour, les quatre présidents des groupes de la majorité ont annoncé leur volonté d'unité autour de l'engagement fort de la vie communale que représente le vote du budget.

84

Comment Marc Vuillemot s'y est-il pris pour comprimer les charges ?

En agissant avec rigueur et dynamisme sur la gestion des dépenses !

Une gestion rigoureuse de l'argent public a été mise en place. Les dépenses ont été ramenées au niveau de 2004, malgré une augmentation de 15% de la population depuis cette époque.

Une politique de rationalisation des moyens a été menée. Les frais généraux ont diminué de 14% sans que cela nuise à l'offre de services publics. À titre d'exemple, le budget « communication » a été diminué de 60% et représente désormais 0,5% du budget communal contre une moyenne de 1% en France.

Les compétences des personnels ont été optimisées, puisqu'ils assurent des services redevenus communaux : entretien des espaces verts, propreté des bâtiments communaux, éclairage public, parkings, etc.

Certains contrats avec des délégataires de service public ont également été renégociés, comme ceux de l'enlèvement des ordures ménagères ou du centre aquatique (- 30% par rapport à 2007).

En clair, avec quatre fois moins d'argent, Marc Vuillemot a réussi à faire fonctionner l'édifice de prestations communales et même à accroître l'offre de services

85

Les coûts de personnel ne sont-ils pas trop élevés ?

Certes le budget du personnel reste en légère progression. Pourquoi ? Trois raisons :

- Entre 2007 et 2013, la population de La Seyne a augmenté de 10,3% (6 000 nouveaux Seynois). Et qui dit plus de population, dit plus de services à rendre, de nouveaux équipements et donc des effectifs à compléter. Malgré cela, l'augmentation des effectifs, de 8,5%, reste inférieure à celle de la population.
- L'un des moyens d'économiser de grosses dépenses de sous-traitance (exemple : 400 000 euros en moins par an pour l'entretien du Parc de la Navale) a été de replacer en gestion municipale certains travaux jadis confiés au privé. Il a donc bien fallu un peu adapter les effectifs.
- Pour être encore plus performants, les fonctionnaires sont incités à se former, passer des concours et, de fait, progressent en grade et donc en salaire ; de plus, un plan de résorption de l'emploi précaire a été mis en œuvre. Malgré ce, avec 1 374 employés statutaires et 130 stagiaires, vacataires, occasionnels, saisonniers, apprentis et remplaçants, la masse salariale représente 53% du budget communal, soit exactement le pourcentage national moyen des communes françaises.

86

S'il y avait moins d'employés absents, cela n'irait-il pas mieux ?

On parle beaucoup d'absentéisme. Il est toujours trop important, mais pas plus élevé que celui d'autres collectivités de même dimension que La Seyne. Même si on ajoute les accidents de travail et maladies professionnelles, ainsi que les congés de maternité et paternité, le taux seynois, toutes formes d'absentéisme confondues, était de 10,19% en 2012 (prévision 2013 : 9,93%), pour une moyenne nationale 2012 de 10,01%.

87

Est-il exact que les indemnités des élus ont été augmentées ?

Absolument pas. Elles sont au montant autorisé par la loi (environ 1 600 euros pour un adjoint et 200 euros pour un conseiller municipal). Et le maire fait même réaliser des économies à la commune. Il a renoncé dès 2008 à l'indemnité mensuelle de 500 euros pour frais de représentation, qui s'ajoutait à l'indemnité de maire et que son prédécesseur s'était fait voter. Et, du fait qu'il est vice-président de l'agglomération et, depuis 2010, conseiller régional, il a choisi d'écrêter son indemnité de maire. Il perçoit ainsi 1982,01 euros de la Ville (au lieu des 3 863,82 euros que la loi lui accorde) et 2 075,66 euros de TPM. Certes, l'équipe municipale n'ayant pas, comme toutes les précédentes depuis 1989, « explosé en vol », il y a autant d'élus attributaires des délégations du maire qui justifient leurs indemnités que depuis le début du mandat. Il serait malvenu de regretter que Marc Vuillemot a maintenu l'unité et la solidarité de son équipe plurielle et riche de sa diversité.

88

Maîtriser les dépenses, est-ce suffisant ?

Non. Il faut aussi rechercher de nouvelles recettes. Bien sûr, il y a eu l'impôt en début de mandat pour éviter le placement sous tutelle, mais on est allé à la limite du supportable pour les contribuables. Comme les autres collectivités sont, elles aussi, en difficulté, on ne peut guère compter sur les aides de la Région, du Département ou de l'Intercommunalité. Alors, Marc Vuillemot a fait la chasse à toutes les ressources possibles, par exemple aux tricheurs qui ne déclarent pas la réalité des constructions de leurs propriétés, mais il a surtout voulu valoriser le patrimoine communal productif de ressources. Ainsi, par exemple, rien qu'avec le casino, l'accueil de la grande plaisance et le crématorium, pour 100 000 € investis en tout par la ville sur ces projets, la commune percevra en 2014 environ 450 000 € de produits.

89

Est-il vrai que La Seyne est « lésée » par l'agglomération TPM ?

C'est faux. Il suffit de regarder les chiffres. La Seyne a bénéficié de près de 40 millions d'euros. Une seule des douze villes de Toulon Provence Méditerranée (TPM), si l'on rapporte les finances engagées au nombre des habitants, est mieux servie que les onze autres qui ont été aidées, en moyenne, à hauteur de 610 euros par habitant : c'est Toulon. Ce qui est normal, car, en sa qualité de « capitale » de TPM, elle accueille des équipements et services qui bénéficient à tous les habitants du « Grand Toulon ».

90

Que fait l'Etat pour aider le budget de La Seyne ?

C'est là où le bât blesse. Certes, la Préfecture a répondu favorablement à la Ville lorsqu'elle lui a demandé de l'accompagner dans le suivi de ses comptes. Et elle le fait régulièrement depuis 2009. Mais, pendant quatre ans, sous l'ancien gouvernement, les dotations de l'État n'ont suivi ni la hausse de la population, ni celle du coût de la vie. Et cela, hélas, ne s'arrange pas. En 2013, Marc Vuillemot a déploré la nouvelle baisse de la dotation de l'État de 2013 (-1,55%), notifiée la veille du vote du budget municipal. Une baisse inattendue (elle n'était annoncée qu'en 2014) et incompréhensible puisque la population seynoise a encore augmenté. Ce qui a conduit Marc Vuillemot à indiquer publiquement qu'il n'était « pas content du tout des décisions prises par [ses] petits camarades du gouvernement ».



MALGRÉ LES DIFFICULTÉS, LA SEYNE A-T-ELLE PU CONTINUER À S'ÉQUIPER ET À **PRÉPARER L'AVENIR** **POUR TOUS SES QUARTIERS** **DE FAÇON HARMONIEUSE ?**

OUI, bien sûr ! Avec les finances, l'économie et la démocratie locale, les grands équipements, les projets d'avenir ont été la grande priorité de ce mandat. La Seyne affiche un bilan de développement et d'aménagement surprenant, vu le contexte local et national ! C'est aussi cela, la conséquence d'une maîtrise retrouvée des finances. En six ans, la ville s'est développée en privilégiant :

- les investissements indispensables : cuisine centrale, cimetière, médiathèque, écoles et équipements sportifs, voirie, logement social, dispositifs de vidéoprotection...
 - les investissements qui rapportent à la Ville et qui ne sont pas financés sur les fonds publics : crématorium, casino, port de plaisance, aménagements de « l'Atelier mécanique »...
-

LE SITE DES ANCIENS CHANTIERS NAVALS

91

Où en est-on du site des anciens chantiers navals ?

Il aura fallu plus de 20 ans ! Après le Centre formation aux métiers de la mer (2002), l'Institut de formation des maîtres, puis le Parc de La Navale en 2006, Marc Vuillemot achève les grands aménagements du site des anciens chantiers navals. Après l'hôtel 4 étoiles, l'ouverture au public du Pont Levant (2009), l'aménagement des quais pour les grands yachts (2009), trois grands aménagements sont confiés au privé, pour 100 millions investis, dans une conjoncture pourtant défavorable : un casino de jeux, un port de plaisance, et, dans l'ancien « Atelier mécanique », neuf salles de cinéma, un hôtel et des petits commerces de loisirs... En tout, quelque 300 emplois directs et beaucoup plus indirects, avec la dynamique et le rayonnement que ces investissements assureront pour Centre-ville et, au-delà, pour La Seyne et la rive sud de la Rade dans son ensemble !

92

Les équipements réalisés sont-ils uniquement à vocation touristique ?

Non ! Le site des anciens chantiers navals, symbole de la mutation de La Seyne, est d'abord un lieu de vie, de toutes les vies. Poumon vert en plein cœur de ville, lieu d'éducation avec l'Institut des métiers de la mer (IPFM), pôle économique autour de la plaisance, avec le Port Michel Pacha, essentiel pour la filière nautique, espace de rencontre, espace de fêtes et de sport, espace de loisirs mais aussi de culture, lieu de mémoire, lieu de villégiature pour les Seynois et les touristes, le site est devenu une partie de la ville, tout simplement, reflet de la diversité d'une Seyne active, plurielle et dynamique. Sans renier son passé, La Seyne a tourné une page de son histoire et commence à en écrire une nouvelle, aussi belle.

93

Quelles retombées des équipements en cours ?

On entend beaucoup de choses inquiétantes dans la campagne des municipales. Freiner ou arrêter les aménagements en cours, ce serait se priver d'une vraie dynamique financière, économique et sociale...

- **Les quais de la grande plaisance**
100 000 € d'investissements publics - Gestion publique communale 450 000 € de produits annuels, qui seront doublés après les nouveaux aménagements.
- **Le casino**
20 M€ investis par le privé - 125 emplois
Recettes du casino provisoire aux Sablettes : 800.000 €/an (environ 2.500.000 €/an pour le définitif en construction) Parking 100 places. Délégation de service public (DSP). Durée 20 ans. Ouverture prévue 1er semestre 2015
- **Le port de plaisance**
41 M€ investis par le privé 90 emplois directs et indirects - parking 350 places (commerces et plaisanciers). DSP 30 ans. Livraison prévue début 2016
- **L'Atelier mécanique**
42 M€ investis par le privé - 170 emplois - parking intégré de 100 places. Bail emphytéotique. Durée 40 ans. Livraison prévue octobre 2016 1 750 places de cinéma, 80 chambres d'hôtels, 2 restaurants
- **Les retombées pour l'emploi**
Des retombées sur le tissu économique du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) pour les divers chantiers sur le site des anciens chantiers navals (estimation de 200 emplois pendant 4 ans).

LA RÉNOVATION DE BERTHE

94

Le projet de rénovation de Berthe est-il vraiment l'un des plus importants de France ?

Oui. Il est le 5^{ème} Programme de Rénovation Urbaine (PRU) pour les moyens engagés rapportés au nombre d'habitants et dans les trois premiers pour le taux de réalisation. L'image du quartier a beaucoup changé. Il s'est désenclavé et embelli. Le montant global des investissements publics et privés dans le cadre du PRU représente plus de 330 millions d'euros à réaliser avant fin 2015.

95

Pour Berthe, Marc Vuillemot n'a-t-il pas fait que suivre les pas de son prédécesseur ?

Oui, parce qu'il considère que La Seyne a trop souffert du manque de continuité républicaine. Il l'a fait avec plus d'efficacité (un seul programme du PRU avait abouti : l'immeuble Maréchal-Juin) et de concertation avec la population. Car l'équipe Vuillemot aura dirigé le PRU en ajoutant la démocratie, avec notamment le Conseil de quartier Nord, et l'écoute de la population qui manquait. D'où l'ajout de certains aménagements ou équipements publics qui avaient été négligés. Le programme a été lancé sous la précédente mandature, mais c'est la municipalité de gauche qui lui a intégré des réalisations et équipements tels la crèche du Petit Monde, la résidence sociale du Vendémiaire A5, ou la démolition-reconstruction du Berthe B.



92

Était-ce bien nécessaire, ce grand programme urbain sur Berthe ?

Un quart de nos concitoyens y vivent. L'habitat, construit entre 1955 et 1980, était très dégradé. Des tours et barres étaient à la limite de l'insalubrité. Et c'était un vrai ghetto de population reléguée, avec tous les soucis que cela entraînait pour le quartier et pour l'ensemble de la commune. Il fallait une action radicale pour en faire un vrai quartier, socialement plus mixte et ouvert à la ville. Le nombre global de logements reste le même mais la proportion de logements sociaux sera ramenée de 77% à 65%, avec un habitat public et privé de grande qualité. Les habitants auront des adresses avec un nom de rue, un numéro, un nom de résidence. Le PRU aura permis :

- la réhabilitation de 2 344 logements,
 - la résidentialisation de 2 516 autres logements,
 - la démolition de 909 logements sociaux avec reconstruction de 952 logements, dont 343 sur site, 431 hors Berthe à La Seyne et 178 hors La Seyne sur TPM,
 - la mixité sociale et la diversification de l'offre par la réalisation de 583 logements privés en accession ou en locatif libre, dont 225 pour l'Association Foncière Logement (AFL),
- Et ces chantiers, réalisés à 80% fin 2013, auront aussi permis de conforter 1.200 emplois dans le BTP.

97

La rénovation de Berthe n'a-t-elle pas accaparé tous les moyens de la ville ?

Il faut tordre le cou à cette affirmation. Le PRU de Berthe aura coûté en tout 280 millions d'euros publics, dont seulement 20 millions environ (8%) à la commune (l'Etat l'aura financé à hauteur de 100 millions, le reste venant de la Région, du Département, de l'Agglomération et des fonds propres des HLM).

98

En quoi la rénovation de Berthe est-elle utile à l'ensemble de la ville ?

Outre l'image de notre « entrée de ville », le renforcement des équipements publics dans les domaines de l'éducation, la culture, la santé et l'animation sociale et sportive, payés à 90% par d'autres institutions que la commune, est évident : la médiathèque Andrée Chedid, les écoles Lucie Aubrac, Jean Zay et Jacques Derrida, le Centre socio-culturel Nelson-Mandela, l'Espace culturel Henri Tisot, la crèche du Petit Monde, les nouveaux giratoires d'Auchan et De Lattre de Tassigny, la nouvelle poste... ce ne sont là que quelques exemples d'un quartier à la fois équipé pour sa population et offrant des services dont bénéficient les habitants de toute la commune, mais aussi des villes voisines.

LE CENTRE-VILLE

99

Il y a d'autres quartiers populaires. Pourquoi pas un PRU pour le Centre-ville ?

Le PRU de Berthe s'achèvera en 2015. Ce sera au tour du Centre-ville. Dans le cadre du futur « Nouveau programme national de renouvellement urbain » (NPNRU) que doit lancer l'État en 2014, La Seyne s'est portée candidate par anticipation, avec un dossier ambitieux. Mais, en attendant, on n'a pas délaissé le centre. Sa rénovation, l'action pour la mixité sociale, pour que de nouvelles populations puissent y habiter, son animation, sa sécurité, sa propreté, ses équipements font l'objet de toutes les attentions de l'équipe Vuillemot (voir ce chapitre). Autant que les autres cités d'HLM qui sont réhabilitées les unes après les autres : Le Mont-des-Oiseaux, La Présentation, etc. Ni les quartiers pavillonnaires populaires qui font l'objet d'ateliers urbains avec leurs habitants, comme c'est le cas à Sainte-Anne, La Canourgue, Gaumin, Touffany...

100

Alors, on ne s'occupe-t-on que du nord et du centre ?

Rien n'est plus faux ! Quelques exemples en attestent :

- **La voirie.** Entre 2008 et 2012, pas moins de 2,5 millions de travaux ont été réalisés dans les quartiers sud. Au nord il y en a eu un peu moins (2,4 millions).
- **3 écoles et crèches** ont bénéficié de travaux au sud, 3 également au nord.
- **Au nord comme au sud, les grandes réalisations des six ans écoulés servent à tout le monde, de tous les quartiers :** cuisine centrale, gymnase Léry, médiathèque Andrée-Chedid, maison socio-culturelle Jean-Bouvet, Domaine de Fabrègas, grands travaux aux parcs Fernand Braudel et de La Navale, réfection de la promenade Charcot des Sablettes, grands carrefours aménagés (« Auchan », De Lattre De Tassigny) pour embellir et améliorer la fluidité des entrées de ville
- **Près de la moitié des usagers de la Maison des Services Publics, de la nouvelle poste-banque postale, des espaces culturels Mandela et Tisot, du stade de Berthe, etc, résident dans d'autres coins de la commune ou dans des villes voisines**
- **Et le nouveau cimetière, en cours de chantier pour une ouverture en 2014, comme le crématorium en service en janvier 2014, qui sont certes situés au nord, serviront bien aux défunts de toute la commune, et même d'ailleurs pour les crémations.**

101

Et, pour le littoral et le sud, n'y a-t-il pas de projets structurants ?

L'avenir de La Seyne, c'est aussi le sud ! 25 km de côtes de Brégaillon au Cap Sicié : La Seyne-sur-Mer mérite bien son label « 365 jours sur mer » ! Entre les aménagements du site des anciens-chantiers navals mais aussi le projet d'aménagement de la Corniche de Tamaris et ses 12 ports, la Ville possède désormais un «schéma directeur», c'est-à-dire un cadre ambitieux dans lequel l'environnement, le patrimoine seront respectés, non pas comme des éléments figés mais dans une perspective de développement harmonieux, respectueux des personnes et du cadre de vie.

102

Parviendra-t-on un jour à aménager la corniche de l'Éguillette aux Sablettes ?

Observons d'abord que rien n'y avait été fait depuis près de 40 ans. L'équipe précédente devait la céder au Département, mais le dossier n'a jamais abouti et, maintenant que le Département manque de moyens, il cherche plutôt à se défaire de ses propres voiries ! Ceci étant, on a désormais le cadre d'un vaste projet pluriannuel qui pourra démarrer vers 2016, par tranches, car il y en a pour 40 millions d'euros, soit plus du coût de tous les travaux de deux budgets annuels d'investissement ! Mais, en fait, il a déjà démarré, car Marc Vuillemot ne s'est pas tourné les pouces ; il a fait réaliser les travaux, qui vont se poursuivre jusqu'en 2015, pour ce qu'on ne voit pas, sauf au cours des chantiers, car c'est enfoui : assainissement, adduction d'eau potable, réseau pluvial, fibre haut débit. Il a créé 200 places de stationnement, de Balaguiet au Crotton, il a refait à neuf la promenade Charcot en bord de plage et, au Parc Braudel, l'allée Danielle-Mitterrand, les bassins et le site d'hébergement de l'Espace Accueil Jeunes. Il a aussi obtenu que les travaux des ports de Saint-Elme et du Manteau démarrent en 2014. Ce n'est pas qu'une question de cadre de vie : c'est un formidable atout pour l'économie touristique.

103

Plus au sud-ouest, où en est la renaissance du Domaine de Fabrégas ?

Le Domaine de Fabrégas, par le passé, a été délaissé et a fait l'objet de bien des spéculations. Marc Vuillemot l'a fait acheter par le Conservatoire du littoral, lequel en a confié la gestion à la commune. La Ville est ainsi chargée de la réhabilitation et de la valorisation de ces 50 hectares de terre forestière et agricole, où l'on trouvera bientôt une ferme communale de produits maraichers « bio » qui approvisionnera tous les restaurants scolaires de la ville et assurera un point de vente au « grand public » sur place. En deux ans à peine, la municipalité a réussi le pari d'une vraie renaissance. Un agriculteur va bientôt s'y installer. Le domaine est entretenu et valorisé avec un soin que le Conservatoire du littoral cite en exemple. C'est aussi, comme la cuisine centrale, la médiathèque Andrée Chédid et l'espace Henri Tisot, au nord, ou le site des anciens chantiers, au centre, un espace public du sud qui, comme la maison socio-culturelle Jean-Bouvet, qui a été agrandie en 2011, fonctionne au bénéfice des Seynois de tous les quartiers.



LE **CENTRE-VILLE** CONNAÎT DEPUIS BIENTÔT 30 ANS DE GRAVES PROBLÈMES. L'ÉQUIPE VUILLEMOT A-T-ELLE PU AGIR ?

OUI, beaucoup de progrès ont été accomplis, malgré la crise qui partout frappe particulièrement les populations et les territoires les plus en difficulté. Le Centre-ville s'est embelli et animé. Une véritable «reconquête» par l'animation, la culture, l'histoire et le patrimoine, par les services et la puissance publique en général, est en cours. Bonne nouvelle : un nouveau plan de renouvellement urbain doit être lancé par l'État. Après avoir mené à bien celui de Berthe, c'est vers le Centre-ville, désormais, que l'équipe Vuillemot a convaincu l'Etat et les autres partenaires publics de faire porter leurs efforts.

104

Que dire sur la rénovation et l'embellissement du cœur de ville ?

Le programme mené pour la Ville par la SAGEM, une société d'économie mixte, a été poursuivi : place Bourradet et ses « tréteaux » pour des spectacles de rue, Maison du patrimoine et de l'image, Maison de l'habitat, Bibliothèque de théâtre, création d'une place en remplacement de l'insalubre îlot Martini, pour ne citer que les plus importants du mandat.

L'aide aux propriétaires pour les inciter à revaloriser leurs immeubles s'est poursuivie et accrue, passant de la rénovation de 160 à 275 logements entre l'ancienne Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et celle qui a été engagée en 2013. Une trentaine de logements sociaux a été livrée, qui ne sont pas attribués aux familles les plus déstructurées afin de rééquilibrer le centre ancien en mixité sociale. Des îlots entiers ont été réhabilités, comme l'îlot Verlaque, car la puissance publique s'est portée acquéreur d'immeubles dégradés. C'est aussi le cas au quartier des Beaussiers, où la ville parachève l'acquisition de toutes les propriétés de la rue d'Alsace, pour démarrer sous peu un grand chantier global, avec logements sociaux, logements de standing, nouvelle voie piétonne, maison des associations.

PROPRETÉ

105

Peut-on se plaindre du manque de propreté de la vieille ville ?

Ce serait très exagéré, même si tout n'est pas parfait. Tous les Centre-villes, partout, sont confrontés au problème. Mais avec l'équipe Vuillemot la situation s'est beaucoup améliorée. Les prestations exigées par la Ville de son prestataire privé ont été optimisées : matériels plus modernes, plus maniables, moins bruyants et moins polluants car électriques, facilitant le nettoyage des rues et places, dispositif nouveau de nettoyage après le temps du marché, conteneurs enfouis, mise en place du tri sélectif, engins « glutons » pour le nettoyage des trottoirs et sites piétonniers... Quant aux excréments de chiens, outre de nouvelles « moto-crottes », vingt points de distribution de sachets de ramassage ont été installés. Une opération mensuelle de dératisation est organisée et les pigeons font l'objet d'un traitement. Mais il reste toujours les incivilités...

DYNAMISME

106

La dynamisation commerciale et culturelle est-elle suffisante ?

La plupart des centres anciens sont hélas confrontés à la crise de la consommation et à des difficultés sociales.) L'équipe Vuillemot s'est montrée très active sur ces aspects, même si tout ne peut pas être accompli dans ce domaine sur un seul mandat. Une véritable « reconquête » du centre-ville par la culture est à l'œuvre...

- **La Ville s'étant positionnée dans l'accueil des croisiéristes**, la municipalité a instauré, durant la saison, le marché artisanal du lundi, a créé un « chemin du patrimoine » avec des « totems » informatifs en plusieurs langues.
- **Elle soutient les initiatives pour animer le Centre-ville**, celles de l'association des commerçants « Vitrines seynoises » (organisatrice des festivités de Noël, de « Venise en Seyne », de la fête de la mer...), mais aussi celles des artistes et citoyens des associations Co'op, Dojo Théâtre (« Plus belle ma rue »)...
- **Sans compter la toute nouvelle fête de quartier (2013)** et toutes sortes d'animations organisées par les services municipaux, à commencer par la renaissance d'une « fête de la ville » le dernier week-end de juin, après 40 ans d'absence ;
- **Des nouveaux lieux communaux de culture participent à la dynamisation** (Maison du patrimoine et de l'image, bibliothèque de théâtre, galerie « Le Pressing », et « Tréteaux de Bourradet » où sont notamment donnés les concerts du vendredi soir...)
- **Le marché aux puces du dimanche matin**, qui avait été déplacé au nord sous le précédent mandat, a retrouvé la place Benoît-Franchon (place de La Lune).

SÉCURITÉ

107

Qu'est-il fait contre l'incivisme et l'insécurité ?

Etre républicain, c'est œuvrer pour assurer la sécurité des citoyens. La sécurité fait partie de la vie démocratique, du « vivre ensemble » où les plus faibles, notamment, ne se sentent pas isolés ou menacés. Marc Vuillemot a donc demandé et obtenu du Ministère de l'intérieur la création au Centre-ville et à Berthe d'une Zone de sécurité prioritaire (ZSP). La démarche comprend plusieurs dimensions :

- **surveillance et répression** : présence policière - nationale et municipale - renforcée, voire doublée aux heures de plus grand besoin, notamment à l'ouverture et à la fermeture des commerces, mise en service de caméras de vidéosurveillance,
- **renovation de l'habitat et des espaces publics**,
- **animation éducative, culturelle, sociale, économique** (par exemple, la création d'un nouvel Espace accueil jeunes au centre).

Dix mois après la mise en place de la ZSP, la délinquance n'est certes pas éradiquée, mais la courbe est infléchie. Les vols et dégradations ont chuté de 27%, et, parmi eux, les vols avec violence sont en baisse de 77%. L'effet du dispositif se fait également sentir sur les trafics de stupéfiants, les démantèlements des réseaux ayant quasiment doublé. Les caméras de surveillance ont aussi permis plusieurs interpellations en flagrant délit, suivies de jugements et d'incarcérations.

Tous types de délinquance confondus, les chiffres des huit premiers mois montrent une diminution des faits de 6,5%, et une augmentation des élucidations d'affaires de 31,4%.



108

Le manque de places de parkings est-il l'une des causes des difficultés du commerce en Centre-ville ?

Idée fausse. Marc Vuillemot a, au contraire, amélioré le stationnement en Centre-ville. Dès le début de son mandat, il a remis le stationnement en gestion publique. Il était pourtant confié par ses prédécesseurs à une société privée pour 32 ans. Ce qui rendait payantes ses 1100 places et aurait encore plus fait fuir la clientèle vers les centres commerciaux de périphérie. Maintenant, au plus près des boutiques du Centre-ville, on trouve :

- des dizaines de places gratuites limitées à 30 mn, plusieurs centaines gratuites limitées à 90 mn et les 400 places raisonnablement payantes sans limite de durée au parking Martini,
- sans oublier les quelques centaines d'autres, gratuites et sans limite de durée en périphérie de l'hypercentre, les plus éloignées étant à 6 minutes à pied du cœur de ville, et les 10% de plus de places pour personnes à mobilité réduite.

109

Le parking des Esplageolles va-t-il rester en «friche»?

Non ! Encore un démenti cinglant à ceux qui se félicitaient déjà de la perte du parking des Esplageolles pour en faire leurs choux-gras de campagne et en faire porter la responsabilité à l'équipe Vuillemot. Ne leur en déplaise, le parking à étage des Esplageolles offrira, en 2015, 400 emplacements. Pour relancer le projet, il aura fallu :

- assainir les finances communales et rassembler les crédits nécessaires à une opération d'environ 10 millions d'euros,
- obtenir de TPM que le parking soit classé comme parc-relais prévu dans le projet d'agglomération de Transport en commun en site propre (TCSP) : 40% du financement grâce au contrat de développement Agglomération/Région),
- vendre une petite parcelle du terrain à Pôle-emploi (ce qui permet, en même temps de garder cette structure sur la commune) et prévoir de louer des places de stationnement à Pôle-emploi, ce qui aidera financièrement au fonctionnement du futur parking
- racheter, pour gagner du temps et de l'argent, le projet initial, déjà élaboré par la société privée et son architecte.

110

Certes des actions sont menées, mais qu'est-il fait contre les causes du malaise du centre ancien ?

Le mandat Vuillemot s'est attaqué de front à toutes les causes du malaise du Centre-ville, qui remontent à très loin et sont liées à la situation du pays, et pas seulement locale.

- **Habitat insalubre.** Il a été résorbé en développant les aides aux propriétaires et en réhabilitant ou démolissant certains ilots particulièrement malsains et indignes.
- **Population défavorisée et « marchands de sommeil ».** L'équipe Vuillemot a développé un habitat social décent favorisant l'installation de retraités ou de jeunes actifs ayant un certain pouvoir d'achat et c'est l'un des axes principaux du NPNRU proposé à l'Etat dans le cadre de son nouveau dispositif d'aide aux quartiers en difficulté
- **Incivilités et insécurité.** Marc Vuillemot a réorganisé la Police municipale et obtenu la création d'une Zone de sécurité prioritaire qui a largement amélioré la situation.
- **Difficultés du commerce et du marché forain.** La Ville s'est toujours portée aux côtés des commerçants pour animer le quartier. Une collectivité peut soutenir les initiatives des acteurs privés. La municipalité Vuillemot a toujours été disponible pour ça. Mais elle ne peut pas faire à leur place.

FREINER L'URBANISATION GALOPANTE, ÉTAIT UN ENGAGEMENT DE MARC VUILLEMOT. CETTE PROMESSE A-T-ELLE ÉTÉ TENUE ?

OUI, elle a été parfaitement tenue ! Grâce au nouveau Plan local d'urbanisme mis en chantier dès les premiers jours du mandat, en 2008, La Seyne est désormais mieux protégée, plus harmonieuse. Il fallait limiter les constructions en nombre mais aussi en taille et en emprise au sol. Tout cela a été fait. Il fallait réduire la surface de « construction dense » (zone UA) : elle a été réduite de moitié, passant de 400 hectares à 200 hectares !

111

Malgré un nouveau PLU, pourquoi voit-on encore des immeubles sortir de terre ?

Mis en chantier immédiatement, en mai 2008, le nouveau PLU a été adopté fin 2010 (délais légaux et concertation). La Seyne a même été particulièrement rapide, tout en travaillant avec efficacité. Elle n'a pas eu de recours en annulation, ni par des tiers, ni par des associations, ni par les services de l'Etat, ce qui n'est pas si fréquent dans le département. Ce nouveau PLU, il faut le savoir, n'a commencé à prendre effet qu'en 2011, toujours pour des raisons de réglementation (délais de recours). Une municipalité ne peut pas interdire de construire sur un terrain privé. C'est la loi. Mais l'équipe Vuillemot a tout fait et continue à tout faire pour protéger la ville et surtout la qualité de vie des Seynois, ancien et nouveaux. Les quartiers les plus impactés par l'ancien PLU font l'objet de toutes les attentions pour atténuer les effets de la folle urbanisation : Vignelongue-Châteaubanne, Gai Versant, Les Mouissèques. Pour autant, les programmes dont les permis ont été accordés dans le cadre de l'ancien PLU continueront de sortir de terre jusqu'au début de 2014. Là encore, c'est la loi.

112

Au-delà des contraintes nouvelles imposées aux constructeurs, y a-t-il eu d'autres innovations d'urbanisme ?

Oui, par exemple, le nouveau règlement du PLU contraint les promoteurs, et non plus la Ville, à prendre en charge le raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau. Les opérations de plus de 40 logements comprennent 30% de logements sociaux pour répondre aux obligations légales en imposant 25% sur l'ensemble de la commune. Les riverains sont désormais systématiquement concertés :

- par le biais des conseils de quartiers et des CIL,
- pour les zones sensibles urbanisables de par la loi, par la mise en place d'ateliers urbains participatifs animés par des urbanistes qualifiés indépendants de la mairie. Et un dispositif de surveillance des chantiers a été mis en place : régulièrement, les élus, dont le maire, des techniciens, vont sur place et rencontrent les entreprises et les riverains. Une charte de bonne conduite a été signée avec les entreprises. La situation s'est nettement améliorée en matière de nuisances.



LA SEYNE RESPECTE-T-ELLE L'ENVIRONNEMENT ? AGIT-ELLE DANS LE SENS D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

OUI, jugez sur pièces ! De très nombreuses mesures ont été prises dans ce sens. A commencer par les services municipaux eux-mêmes, qui donnent l'exemple. La maîtrise et la diversification énergétique comme le développement écologiquement harmonieux du territoire doivent justement être l'affaire de tous. Le bilan vert de Marc Vuillemot, ce ne sont pas des mots, mais des actes !

113

Pourquoi la création d'un service communal du développement durable ?

Il a été mis en place en 2009 sous la direction d'une ingénieure spécialisée. Loin d'être un « gadget », ce service dispose de « référents » dans tous les services de la ville et les accompagne pour que ceux-ci développent des démarches « écolos », tant dans leur propre fonctionnement qu'en direction du grand public. Il aide les élus à obtenir une attention « développement durable » des autres collectivités et de l'État sur la commune.

ECONOMIES D'ÉNERGIE

114

Pour maîtriser l'énergie, quelles actions concrètes ?

Pour les particuliers :

- La Seyne est désormais partenaire de l'Espace Info Energie pour les sensibiliser à une gestion économe.
- Elle a mis en place un programme «Familles à énergie positive» pour aider, dans une démarche de défi-concours, dix foyers en précarité énergétique, avec une formation dans ce sens des travailleurs sociaux. - Elle a passé une convention avec EDF pour prévenir la précarité énergétique dans le cadre du programme de rénovation de l'habitat du centre ancien.
- Elle en a signé une autre avec GDF-Suez pour réaliser un diagnostic des consommations énergétiques des locataires de l'office d'HLM (moins de charges et respect de l'environnement).
- Sur le parc HLM, les rénovations et constructions intègrent systématiquement la performance énergétique. Tous les nouveaux immeubles sont classés « Haute Qualité Environnementale » et « Bâtiments Basse Consommation ».

Et, pour les services communaux :

- La Ville a réalisé des diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux.
- En 2010, elle a créé un dispositif de gestions techniques centralisées pour maîtriser le chauffage de cinq écoles.
- Depuis 2011, on installe des chaudières à condensation lors de la rénovation de chaufferies de bâtiments communaux.
- En 2011, a été mise en service la toute première chaufferie à granulés de bois dans un équipement public varois, à la crèche Joliot-Curie.
- Et, à son ouverture en janvier 2014, même si ça va sûrement prêter à sourire, le nouveau crématorium sera chauffé grâce à la récupération de chaleur... de ses propres fours...

Quels projets remarquables ?

Il y en a eu deux. Qui auraient pu être mis en œuvre depuis longtemps et ne l'ont pas été :

- *Projet attendu depuis 30 ans, les travaux ont commencé pour le raccordement des immeubles (HLM et copropriétés) des quartiers Berthe et Gai Versant au réseau de chaleur produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lagoubran. Ça générera une économie de 5% sur le coût du chauffage dès la première année, qui croîtra chaque année car il serait étonnant que le prix du gaz qu'elle va remplacer vienne à baisser !*
- *Mise en fonction d'une centrale méditerranéenne d'échanges thermodynamiques de l'eau de mer qui avait été créée par la précédente municipalité. Mais elle ne fonctionnait pas ! Les nouveaux immeubles du quartier y sont désormais raccordés (à noter que les permis de construire ne contraignaient pas à ce raccordement, entraînant un manque à gagner financier pour la Ville. L'erreur a été réparée par la municipalité Vuillemot). Le casino de jeux y sera aussi raccordé. Cette réalisation a été labellisée par le Pôle de Compétitivité CAPE-ENERGIE (Marseille-Cadarache) en tant qu'opération exemplaire qui ne demande qu'à être reproduite dans l'ensemble des villes du bassin méditerranéen. Bel exemple, parmi d'autres, de la volonté de renouer avec l'extraordinaire gisement de richesses que représente leur façade portuaire.*

LES DÉPLACEMENTS

Quelles initiatives ont-elles été prises pour les transports collectifs ?

La Ville agit en permanence pour que « Réseau Mistral » améliore les transports collectifs urbains et interurbains, sur proposition du « comité des usagers des transports collectifs » qu'elle a mis en place. Depuis 2008, trois lignes ont été créées à sa demande : les 82, 85A/B et 38M, cette dernière, par bateau-bus, ayant hélas été arrêtée par décision unilatérale de l'agglomération. Quatre lignes nocturnes ont été mises en place : la N2 et la N4 en bateaux-bus, et la N7 et la N8 en bus. Deux ont été prolongées : les 82 et 87. Deux ont vu leurs tracés améliorés : les 70 et 72. Deux ont vu leurs cadences de rotation accrues : les lignes de bateaux-bus 8M et 18M. Un dispositif d'appel-bus a été mis en service pour la zone des Playes. L'embarcadère des bateaux-bus des Sablettes a été refait à neuf et des parkings gratuits ont été créés.

En 2009, cinq lignes de cars intercommunaux desservant La Seyne ont également été obtenues du Département qui gère le réseau « VarLib » : 8806, 8813, 8822, 8826 et 8833.

En 2012, la gare SNCF a été refaite à neuf et sécurisée, un parking a été créé, et un autre est en cours de réalisation.

Il reste que La Seyne est dépitée de ne pas voir avancer vers l'ouest le projet de Transport en commun en site propre (TCSP), de préférence par tramway sur rails, à défaut par tout autre moyen, dans la mesure où 4,5 des 6 kilomètres du trajet seynoïse ont été réalisés depuis 15 ans par la commune elle-même.

Qu'a-t-il été fait en matière de « modes doux » de transports ?

Dès 2009, ont été créées trois lignes de « Pédibus », pour éviter d'utiliser la voiture pour conduire les enfants à l'école.

Une première dans le Var : il a été mis en place en 2010 une « Zone de rencontres » en Centre-ville (limitation de vitesse à 20km/h pour les véhicules, avec priorité aux piétons et cyclistes) saluée par le collectif pour l'essor du vélo.

La ville agit aussi auprès du Département pour la réalisation de voies cyclables sur les voiries dont il a la charge, comme elle l'a fait elle-même sur celles, gérées par la commune, où c'est techniquement et financièrement possible, de façon à délaissier la voiture. Le PRU de Berthe a permis d'en créer de nouvelles. La piste cyclable de Toulon à l'entrée de La Seyne (pyrotechnie) sera prolongée début 2014 jusqu'à celle de Brégaillon, après la réalisation du nouveau giratoire en cours de travaux.

La ville ne doit-elle pas montrer l'exemple « écolo » avec les trajets de ses propres personnels ?

Elle le fait ! En 2012, on a fait l'acquisition d'un logiciel spécialisé permettant la maîtrise des carburants et on a élaboré un plan écologique de déplacement des personnels qui doivent se rendre d'une structure communale à une autre.

En 2013, on a organisé des formations des agents communaux à la conduite économe et acquis des vélos électriques pour les déplacements professionnels.

La ville participe aussi à l'élaboration du plan de déplacement inter-entreprises de la zone d'activités des Playes avec les communes de Six-Fours et d'Ollioules, l'agglomération, la chambre de commerce, et l'association des entreprises de Toulon Ouest (ADETO).

Elle a décidé d'intégrer les déplacements domicile-travail de ses agents dans ce plan.

Et la plupart des véhicules de collecte des ordures et de propreté des zones urbanisées de la ville fonctionnent à l'électricité depuis 2012.



La « démarche écolo » se limite-t-elle au transport, aux déchets et à l'énergie ?

Nullement. Elle concerne également :

- **La qualité de l'air**, avec la remise en service de la station d'enregistrement de la pollution de l'air que la droite municipale avait laissée à l'abandon (pas de mesure = pas de pollution !).
- **Les espaces verts communaux**, avec le remplacement systématique des essences consommatrices d'eau par des sujets méditerranéens qui en ont peu besoin, et la réalisation de forages, par exemple pour l'arrosage du stade Marquet (2013).
- **L'éducation citoyenne**, avec des animations permanentes de sensibilisation aux bons «éco-gestes» pour les enfants des centres de loisirs, et à la solidarité internationale, avec un appui à une région insulaire indonésienne où 49% de la population n'a pas accès à de l'eau saine, dans le cadre d'une coopération décentralisée.

121

Qu'en est-il de la forêt communale de Janas et de la Corniche Merveilleuse ?

La forêt communale de Janas est confiée à l'agglomération TPM depuis 2002. Mais la commune a signé en 2013 un protocole avec l'Office national des forêts (ONF) pour fixer, sur les vingt ans à venir, les modalités de leur coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel exceptionnel que représente ce poumon vert. La Ville a également fait intégrer Janas dans le dispositif « Natura 2000 » et, depuis 2012, un plan d'usage concerté et raisonné est élaboré entre les divers usagers : associations de randonneurs, chasseurs, cavaliers, défenseurs de la nature, vététistes... Marc Vuillemot avait aussi à cœur de le faire depuis quelques temps : il est parvenu à organiser durant l'été, période durant laquelle le massif est fermé, des visites guidées visant à faire connaître et ainsi à sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel d'un site remarquable : la Corniche Merveilleuse.

122

Le Domaine de Fabrégas est-il définitivement sauvé de la spéculation ?

Oui ! Sauvé, réhabilité, protégé, valorisé et en voie d'exploitation. Le Domaine de Fabrégas, espace public, doit profiter à tous ! Beaucoup en parlaient depuis trente ans. La municipalité Marc Vuillemot l'a fait.

- En 2009, le Domaine de Fabrégas a été mis en vente par le Conseil général du Var, avec un vrai risque que la promotion immobilière s'y intéresse !
- Or il était financièrement impossible à la commune de racheter le domaine.
- Des contacts ont été pris avec le Conservatoire du Littoral : il a acheté le domaine et en a confié la gestion à la Ville.
- Une équipe d'employés communaux volontaires, compétents et très motivés est mise en place.
- En deux ans, plus de cinquante hectares de forêt et de champs ont retrouvé leur visage d'antan. Nombre de travaux ont été effectués avec des « entreprises d'insertion » et des détenus en fin de peine préparant leur retour à la vie ordinaire.
- Dans les mois qui viennent, sera mise en exploitation une partie de 3,5 hectares du Domaine par un agriculteur pour du maraîchage biologique, et un verger et un rucher pédagogiques communaux seront exploités.
- Les 5500 enfants de tous les quartiers et de toutes catégories sociales bénéficiant de la restauration scolaire et des centres de loisirs des mercredis et des vacances seront les premiers consommateurs, permettant ainsi d'être en conformité avec la recommandation du « Grenelle de l'environnement » : 20% de produits bio dans les services de restauration collective. Et ce dans un « circuit court » de distribution.
- Une partie de la bâtisse principale sera aménagée pour la vente du reste des productions de la commune et de l'exploitant, et, pourquoi pas, pour leur dégustation.
- Et des visites de découverte et pédagogiques ont commencé, animées par les quatre personnels communaux qui ont aussi le statut de « gardes du littoral ».

LES LABELS

123

L'action de développement durable de La Seyne est-elle reconnue ?

Oui, et la Ville a été plusieurs fois distinguée depuis 2008...

- **2009** : Label national Quali'tri pour les progrès du tri sélectif.
- **2009** : Prix « Ville d'avenir » dans le cadre de sa participation aux « Trophées éco-actions » de l'association nationale des « éco-maires ».
- **2010** : La Seyne désignée « Commune en marche » dans le programme régional « Agir pour l'énergie ».
- **Pour les années 2011 à 2014**, elle est l'une des huit seules « collectivités lauréates AGIR » sur les 153 communes varoises.
- **2012** : « Marianne d'Or du développement durable » pour la qualité écologique des opérations de rénovation urbaine de l'office d'HLM, « Terres du Sud Habitat ».

124

La Seyne est-elle toujours labellisée « Villes et villages fleuris » ?

Oui. Elle a conservé sa troisième fleur et a même obtenu la mention « encouragements ». Très exigeant, le jury régional des villes et villages fleuris surveille tout : le service espaces verts, son fonctionnement, ses équipements, ses méthodes (plantes à faible consommation d'eau, par exemple), les efforts de fleurissement et d'aménagement d'espaces verts bien sûr, la propreté et le nettoyage des rues, l'animation, l'éducation à l'écologie, la communication, la valorisation du patrimoine, la qualité des constructions, la rénovation urbaine... La Seyne-sur-Mer, en 2009, a obtenu la troisième fleur et les encouragements du jury. Cela ne doit rien au hasard.

LA SEYNE EST-ELLE UNE VILLE PROPRE ?

OUI, plus de propreté avec moins de dépenses pour la Ville et les citoyens. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse du marché public qui a été passé et du contrôle du travail du prestataire sélectionné. Matériel plus moderne, mieux adapté, notamment pour le Centre-ville. Et en prime, le Label Quali'tri pour le tri sélectif !

125

125. Pourquoi ne pas avoir remunicipalisé la collecte des ordures ménagères ?

Confiée au privé depuis les années 80, la collecte des déchets et le nettoyage nécessite du matériel, des véhicules représentant une dépense immédiate que la ville ne peut pas se permettre.

- Les personnels chargés de diriger et contrôler le travail des entreprises se sont donc attachés à réduire les coûts, pour la ville comme pour les particuliers, à parfaire le service rendu, et à travailler plus écologiquement qu'avant.
- La municipalité a fait appliquer la loi : les gros producteurs de déchets doivent se charger eux-mêmes de leur enlèvement (établissements hospitaliers, certaines maisons de retraite, les entreprises de nos zones d'activités, puis les collèges et lycées...).

126

126. Est-ce possible un coût réduit pour les particuliers et de nouveaux services ?

Oui, par la négociation ferme ! Malgré l'augmentation de notre population, environ 500.000 euros annuels sont économisés sur la collecte et le nettoyage, auxquels s'ajoutent 180.000 euros annuels sur le marché de mise à disposition et d'entretien des conteneurs. Pour les usagers, alors que le coût de la tonne d'ordures incinérées a augmenté de 25% en cinq ans, nous avons ainsi pu diminuer de 8% le taux de la taxe des ordures ménagères. Et pourtant le dispositif a été amélioré :

- Matériel roulant neuf,
- Cartes informatisées pour la déchetterie municipale,
- Installation de présentoirs pour le ramassage des déjections canines en 20 points d'accueil de la ville,
- Mise en service de « moto-crottes », d'aspirateurs de déchets urbains, de colonnes de récupération de vêtements usagés, enfouissement de conteneurs de tri sélectif...

127

127. Pourquoi le slogan « La Seyne, ils l'aiment, c'est net ! » ?

Les véhicules de propreté et de ramassage portent le slogan « Ma Seyne, je l'aime, c'est net ! ». Bravo aux personnels et à ceux de l'entreprise attributaire du marché, sans oublier l'entreprise d'insertion qui assure le nettoyage du quartier Berthe et permet à plusieurs dizaines de nos concitoyens en difficulté de reprendre pied avec le monde du travail. Et, bien sûr, aux Seynois, « éco-citoyens », qui ont fait de remarquables efforts de tri !

128

128. L'effort pour la propreté, la collecte et le traitement des déchets est-il reconnu ?

Oui, dès 2009, la ville s'est vu décerner le label national « Quali'tri ». Petit à petit, de nouveaux quartiers sont équipés de systèmes de tri sélectif, y compris le Centre-ville. En dix ans, sur le territoire, on est passé de 6 à 36% de déchets recyclés, et on a accru de 62% la collecte sélective. Aujourd'hui, plus de 93% des déchets sont valorisés, soit en production d'énergie, soit en recyclage, soit en compostage ; c'est l'un des meilleurs résultats français !



L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE DE LA VILLE ET L'INFORMATION DES CITOYENS ONT-ELLES FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE?

OUI, tout en ayant considérablement économisé sur le budget de la communication (1,2% du budget ville en 2007, 0,5% aujourd'hui), la municipalité Vuillemot a réussi à donner une image de « ville qui bouge » et qui est fière de la beauté de ses sites, de son patrimoine, de ses réalisations. L'un des éléments que tout le monde retiendra : la ville s'est beaucoup animée, les occasions de tisser des liens entre anciens et nouveaux seynois, de se rencontrer, se sont multipliées...

129

Pourquoi avoir « rendu la communication aux citoyens » ?

Marc Vuillemot ne communique pas sur Marc Vuillemot. Et cette démarche est assez rare pour être soulignée. Ce qui l'intéresse, c'est ce que fait sa ville - la municipalité n'en est qu'un élément, ni le seul, ni le principal -, ce que font ses concitoyens ; ce qui bouge et ce qui avance.

Dans notre République, l'information des citoyens sur toutes les actions de l'institution est un devoir pour une collectivité. Une information neutre, non déformée. De ce point de vue, La Seyne est devenue exemplaire.

Marc Vuillemot a donné une consigne simple à l'équipe du magazine de la ville, « Le Seynois », ou au site internet : mettre d'abord en valeur les Seynois, les associations, les acteurs économiques, commerciaux, culturels, sans exclusive ni favoritisme. Le dispositif de communication a été placé à la disposition des associations et des citoyens et pas confisqué, comme c'est trop souvent le cas, par le maire ou les élus.

130

Pourquoi avoir travaillé une image rajeunie et modernisée ?

Pour le dynamisme, la lisibilité et le rayonnement de la commune, le travail sur l'image que donne La Seyne d'elle-même est primordial. Sans abandonner le blason, signe historique (les armes de la ville !), la municipalité Vuillemot a imaginé, dès 2009, un « logo », qui identifie la commune par un signe graphique mieux lisible et porteur d'une image renouvelée. Elle a aussi donné un label aux activités liées à la mer, au patrimoine, au civisme : « 365 jours sur mer », « Ma Seyne, je l'aime, c'est net », « Le Centre-ville nous tient à cœur », « Sport, passion commune », etc.

131

L'image de La Seyne a-t-elle rayonné « hors les murs » ?

Un gros effort a été fait pour faire rayonner la ville De la communication sur les dix ans de « Faites du Sport », mettant les bénévoles à l'honneur et donnant une image dynamique et rassembleuse, jusqu'à la campagne d'été 2013 donnant de La Seyne sa vraie image, celle d'une belle commune, attractive..



132

En quoi les événements et le lien social ont-ils participé à améliorer l'image de la ville ?

Quand on dispose de moins de moyens, on communique par l'événement, la rencontre, le lien social. Ce sont des événements municipaux, associatifs, commerciaux. À La Seyne, un service événementiel qui n'existe dans aucune autre commune, hautement performant et réactif, encore développé par l'équipe Vuillemot, permet l'organisation d'événements à des budgets trois ou quatre fois plus bas, puisque ne faisant que très peu appel à la sous-traitance. On a engagé une double démarche : plus de rencontres, de lien social entre les quartiers, entre les citoyens, et une manière de communiquer sans faire appel à la publicité ou des supports coûteux.

133

Quels événements créés depuis 2008 ont pu jouer ce rôle ?

On citera, hors événements culturels, évoqués par ailleurs, les multiples animations artistiques rendant la ville plus attractive :

Parapluies sur la rue Cyrus-Hugues (offerts par une grande surface !), « Tricoti-tricota », « Le Musée est dans ma rue » sur les vitrines et les rideaux métalliques, les concerts « Tréteaux Bourradet », etc. Et puis les « gros » événements :

- ceux d'initiative communale comme « Côté Pont », la fête de la ville et de la Navale, ou, au sud, l'exploitation pour des spectacles gratuits du théâtre de verdure du parc Braudel auparavant très peu utilisé,
- ceux d'initiative commerciale locale, avec l'appui de la Ville : aux Sablettes avec les commerçants du sud, au centre avec l'association « Vitrines seynoises », dont « Venise en Seyne »,
- ceux, issus d'initiatives conjointes de la ville et de commerciaux, comme « L'Alsace-sur-Mer » et le salon « Esprit du Vin »,
- et les initiatives conjointes associatives et communales, comme les « pointus », la fête de la mer, succède de l'été 2013, le Festival de BD « Bulles en Seyne », « Couleurs urbaines » (et son « battle » à la Bourse), le festival de jeunes Oma'Seyne, le « Village de la science », ou le pique-nique républicain pour les droits et la citoyenneté.

134

Est-ce exact que, en communication, on a pris pour parti de faire « plus d'humain, moins de fric » ?

Un marché de mobilier urbain (totalement gratuit pour la ville et rapportant même un peu en redevance) a été entièrement renégocié : plus de panneaux, des panneaux électroniques (la ville n'en avait plus et ça lui coûtait 30 000 euros par an) ; un réseau municipal d'affichage géant 4x3 optimisé, un service reprographie modernisé qui permet d'économiser dans le tirage de certaines affiches, bâches, ou banderoles...

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Budget communication par rapport au budget de la ville (moyenne nationale : 1%)	1,2	1,1	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5

135

L'effectif de la communication se compose-t-il vraiment de 35 salariés ?

Ce sont de fausses rumeurs. Les fonctionnaires de la direction de la communication, à part les directeur et directeur adjoint et une journaliste recrutée en 2009, étaient déjà tous des agents municipaux seynois sous l'équipe précédente. Le mensonge est habile, car le chiffre existe, mais pas pour la seule communication. Le chiffre 35, c'est en réalité le nombre personnes regroupées au sein de trois services gérés par la « direction de la communication » : le service communication, le protocole et l'événementiel. Or, on imagine bien qu'il faut quelques personnes, quand même, pour assurer, en plus des festivités, municipales ou non, les « mouvements généraux » de la commune : panneaux électoraux et bureaux de vote en période d'élections locales et nationales, déménagements, barriérages, matériel pour les kermesses des écoles, etc. Donc, au fond, cet effectif inchangé avec la municipalité Vuillemot est très loin d'être pléthorique.





Le mandat de Marc Vuillemot en **135 QUESTIONS**

- Le **SERVICE PUBLIC** a-t-il été une priorité du mandat ? p.3
- La **SÉCURITÉ** est-elle une préoccupation de Marc Vuillemot ? p.5
- La **SCOLARISATION DES ENFANTS**, c'est fondamental pour Marc Vuillemot. Y a-t-il eu du mieux ? p.6
- La municipalité Vuillemot a-t-elle agi pour la **JEUNESSE** ? p.8
- L'**ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE** est un besoin majeur. A-t-il progressé ? p.9
- Avec Marc Vuillemot, La Seyne donne-t-elle toute leur place aux **SENIORS** ? p.10
- La pratique du **SPORT** a-t-elle progressé à La Seyne ? p.12
- L'**ACTION CULTURELLE** s'est-elle développée au cours du mandat Vuillemot ? p.13
- La municipalité Vuillemot a-t-elle valorisé le **PATRIMOINE** ? p.14
- La municipalité Vuillemot a-t-elle amélioré l'accès au **LOGEMENT** ? p.16
- Avec Marc Vuillemot, les **CITOYENS** ont-ils été plus et **MIEUX ÉCOUTÉS** ?
Ont-ils participé davantage à la gestion de la ville ? p.18
- Les **ASSOCIATIONS** ont-elles été soutenues ? p.20
- Comment se porte l'**ÉCONOMIE** ?
La mairie a-t-elle joué un rôle pour l'**EMPLOI** et les **ENTREPRISES** ? p.21
- Est-ce que la **SITUATION FINANCIÈRE** de la commune a été améliorée ? p.23
- Malgré les difficultés, La Seyne a-t-elle pu continuer à s'équiper et à **PRÉPARER L'AVENIR POUR TOUS SES QUARTIERS DE FAÇON HARMONIEUSE** ? p.26
- Le **CENTRE-VILLE** connaît depuis bientôt 30 ans de graves problèmes. L'équipe Vuillemot a-t-elle pu agir ? p.30
- Freiner l'**URBANISATION** galopante, était un engagement de Marc Vuillemot. Cette promesse a-t-elle été tenue ? p.33
- La Seyne respecte-t-elle l'**ENVIRONNEMENT** ?
Agit-elle dans le sens d'un développement durable ? p.34
- La Seyne est-elle une **VILLE PROPRE** ? p.37
- L'amélioration de l'**IMAGE DE LA VILLE** et l'**INFORMATION** des citoyens ont-elles fait l'objet d'une attention particulière ? p.38